



EXPERTISE  
SOLUTIONS  
**AMIANTE**

Référence dossier ESA: 17VI00197-AMDTA-MDU

## Dossier technique amiante

---

# CGT FINANCES PUBLIQUES 13

Immeuble bâti visité : **Hôtel des impôts de St Barnabé**

Adresse : ..... 79, avenue de Saint-Julien  
Code Postal : ..... 13012  
Ville : ..... Marseille

### VERSION DU DOSSIER :

Révision	Date de rédaction	Objet
REV 01	08/12/2017	Mise à jour du Dossier Technique Amiante
<b>À conserver même après destruction</b>		

CGT Finances Publiques 13CGT

## Sommaire du Dossier technique Amiante

0. Identification des matériaux ou produits contenant de l'amiante
  
1. Rapport de mission de repérage complémentaire des éléments extérieurs contenant de l'amiante à intégrer au Dossier technique amiante
  
2. Résultat des évaluations périodiques
  
3. Suivi des travaux de retrait ou de confinement de l'amiante- Mesures conservatoires
  
4. Enregistrement de la communication du Dossier Technique Amiante
  
5. Recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante

CGT Finances Publiques 13

0

Identification des matériaux ou produits contenant de l'amiante

**CGT Finances Publiques 13**

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES obligatoires associées (évaluation périodique, mesures d'empoussièrement ou travaux de retrait ou confinement)
NEANT	--	--	--	

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES préconisées par l'opérateur
Le 23/11/2017	Dalle de sol amiantée	Bureau 9, 8 - RDC	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
Le 23/11/2017	Dalle de sol amiantée	Bureau 9, 8 - RDC	AC1	Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau
Le 23/11/2017	Dalle de sol amiantée	Bureau 32, 37, 40, 41, Hall 48, Bureau 38, 39 – R+1	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
Le 23/11/2017	Dalle de sol amiantée	Bureau 32, 38, 39 hall 48 – R+1	AC1	Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau
Le 23/11/2017	Dalle de sol amiantée	Bureau 73, 69, 74, 75, 76, 77, 78 – R+2	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
Le 23/11/2017	Dalle de sol amiantée	Bureau 73, 69, 74 – R+2	AC1	Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau
Le 23/11/2017	cloison panneau fibrociment	Couloir mur D, Salle 11 mur D - RDC	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
Le 23/11/2017	cloison panneau fibrociment	Bureaux 32 Mur ABD, bureaux 40, 41, 37 Hall 48 Mur AB, bureau 54 mur B, D, bureau 51 Mur A - R+1	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.
Le 23/11/2017	cloison panneau fibrociment	Bureau 76 Mur ABD, Bureau 69 Mur ABD, Bureau 89 Mur A, bureaux 75, 76, 77, 78 – R+2	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Matériaux et produits hors liste A et hors liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES préconisées par l'opérateur
Le 23/11/2017	Colle noire	Couloir 4, Bureau 26,7, 8, 9 – RDC		Sans objet
Le 23/11/2017	Revêtement de sol amiantée	couloir 1, bureau 11, 20 - RDC		Sans objet
Le 23/11/2017	Colle noire	Bureau 37, 40, 41, 51, Hall 48, Bureau 38, 39 – R+1		Sans objet
Le 23/11/2017	Colle noire	Bureau 73, 74, 69, 89, 97, 75, 76, 77, 78 - R+2		Sans objet
Le 23/11/2017	Revêtement de sol souple	Bureau 54 –R+1		Sans objet
Le 23/11/2017	Mastic vitrier	Accès toiture, patio, hall		Sans objet
Le 23/11/2017	Revêtement bitumineux d'étanchéité	Toiture terrasse – R+1		Sans objet

cgt Finances Publiques 13

1

Rapport de mission de repérage complémentaire des éléments extérieurs  
contenant de l'amiante à intégrer au Dossier technique amiante

**Rapport de mission de repérage complémentaire des éléments extérieurs contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique « amiante »  
(listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)**

Référence dossier ESA : 17VI00197-AMDTA-MDU  
Date du repérage : 23/11/2017

Références réglementaires	
Textes réglementaires	Articles R. 1334-17, 18, 20 et 21 et R. 1334-23 et 24 du Code de la Santé Publique ; Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique, Arrêtés du 12 et 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 <sup>er</sup> juin 2015.

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : <b>79, avenue de Saint-Julien 13012 Marseille.</b> Bât: <b>Hôtel des impôts de St Barnabé</b> Code postal, ville : <b>13012 Marseille</b> Section cadastrale <i>Non transmis par le client le jour de la visite,</i> Parcelle numéro <i>Non transmis par le client le jour de la visite,</i>
Périmètre de repérage :	- <b>Toitures</b> - <b>Façades</b>
Type de logement :	..... <b>Immeuble</b>
Fonction principale du bâtiment :	..... <b>Centre des Finances Publiques</b>
Date de construction :	..... <b>Non communiqué par le client (antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2017)</b>

Le propriétaire et le commanditaire	
Le(s) propriétaire(s) :	<b>DGFIP - Hôtel des Finances Publiques</b> 16 Rue Borde 13008 MARSEILLE
Le commanditaire	<b>DGFIP - Hôtel des Finances Publiques</b> 16 Rue Borde 13008 MARSEILLE

Le signataire				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	DUMAINE Marie	Opérateur de repérage	B.2.C	Obtention : 01/05/2015 Échéance : 30/04/2020 N° de certification : B2C-0323
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				

Raison sociale de l'entreprise : **Expertise Solutions Amiante** (Numéro SIRET : **80777465800015**)  
Adresse : **4 avenue de Londres 13127 VITROLLES**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **EBA INSURANCE LTD**  
Numéro de police et date de validité : **425135265747 / 31/12/2017**

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : <b>08/12/2017</b>
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de <b>278</b> pages

**cgt finances publiques 13**  
**cgt**

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
    - 3.2.1 L'intitulé de la mission
    - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
    - 3.2.3 L'objectif de la mission
    - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
    - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
    - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
  - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
  - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
  - 4.3 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Signatures**
- 6 Annexes**

## CGT FINANCES PUBLIQUES 13

### 1. – Les conclusions

**Avertissement** : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

Matériau	Prélèvement	Localisation	Présence d'amiante	Etat de conservation	Commentaires
Néant	--	--	--	--	--

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

1.2 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :



matériau	Prélèvement	Localisation	Présence d'amiante	Etat de conservation et préconisation	Commentaires	photo
Néant	--	--	--	--	--	--

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 6.4 de ce présent rapport

\*\* détails fournis en annexe 6.3 de ce présent rapport

1.3 Matériaux et produits hors liste A et hors liste B, il a été repéré :

matériau	Prélèvement	Localisation	Présence d'amiante	Etat de conservation et préconisation	Commentaires	photo
Etanchéité multicouche	échantillon 51793  RAT : 20161102603 DRFIP-1  Effectué par Alcyon  Le 04/04/2017	Sol - toiture terrasse	Oui	--	--	
Mastic vitrier	échantillon 51783 - 86  RAT : 20161102603 DRFIP-1  Effectué par Alcyon  Le 04/04/2017	Menuiseries - patio, RDC, et 1er	Oui	--	--	

**Il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**



## 1.4 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

matériau	Prélèvement	Localisation	Présence d'amiante	Etat de conservation et préconisation	Commentaires	photo
Néant	--	--	--	--	--	--

## 1.5. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	--	--

## 2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : **Fibrecount SA**Accréditation COFRAC N°1-6017

Adresse : 8 Av. de Saint Menet / bât : Bourbon 1 - Vallée Verte Valentine 13011 MARSEILLE

Tel : +33 (0)4 13 25 92 80 Fax : +33 (0)4 13 25 92 87 [www.fibrecount.fr](http://www.fibrecount.fr)

## 3. – La mission de repérage

## 3.1 L'objet de la mission

**cgf finances publiques 13**

La présente mission concerne le repérage en vue de l'établissement du constat de présence ou d'absence d'amiante établi en vue de la constitution du dossier technique amiante.

## 3.2 Le cadre de la mission

### 3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat de présence ou d'absence d'amiante établi en vue de la constitution du dossier technique amiante».

### 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R 1334-17 et 18 du code de la construction et de l'habitation prévoit que «*Les propriétaires des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation ainsi les propriétaires d'immeuble à usage autre que d'habitation y font réaliser un repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante*»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «*l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code*».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

### 3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code de la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

### 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

*En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9*

**Important :** Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<i>1. Parois verticales intérieures</i>	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Coffrage perdu
	Enduits projetés
<i>2. Planchers et plafonds</i>	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Panneaux de cloisons
	Enduits projetés
Planchers	Panneaux collés ou vissés
	Dalles de sol
<i>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</i>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
<i>4. Eléments extérieurs</i>	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

### 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
Hôtel des impôts de St Barnabé	Ext	Façade, toiture	--

**4. – Conditions de réalisation du repérage****4.1 Bilan de l'analyse documentaire**

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	DTA : Dossier technique amiante <b>Ct96.0571</b> effectué par <b>APAVE</b> en date du <b>14/06/2006</b> RAT : Repérage amiante avant travaux <b>11052-1 / 2</b> effectué par <b>ECSA</b> en date du <b>22/02/2011</b> RAT : Repérage amiante avant travaux <b>20161102603 DRFIP-1</b> effectué par <b>ALCYON</b> en date du <b>04/04/2017</b> RAT : Repérage amiante avant travaux <b>20170503238 DRFIP-1</b> effectué par <b>ALCYON</b> en date du <b>30/05/2017</b> RAT : Repérage amiante avant travaux <b>20170503240 DRFIP-1</b> effectué par <b>ALCYON</b> en date du <b>30/05/2017</b>
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non transmis par le client le jour de la visite
Plans des niveaux	Transmis par le client le jour de la visite

**4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ**Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : **23/11/2017**Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : **Aucun****4.3 Plan et procédures de prélèvements**

Néant

5. – Signatures

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 16 rue Eugène Delacroix 67000 STRASBOURG (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)**

Fait à VITROLLES, le 08/12/2017

Par : MARIE DUMAINE



## ANNEXES

**Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## Sommaire des annexes

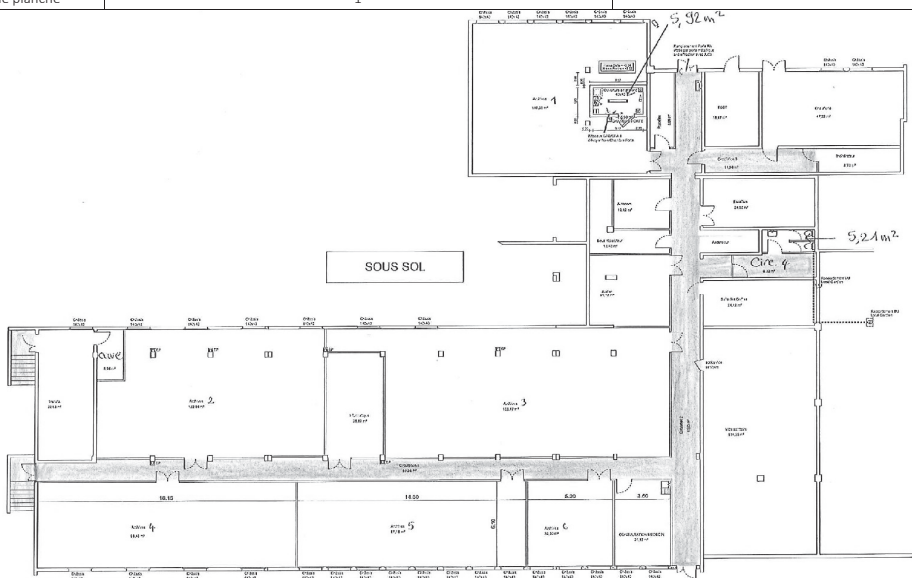
### 6 Annexes

- 6.1 Schéma de repérage
- 6.2 Rapports d'essais
- 6.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 6.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 6.5 Référence Rapports antérieurs
- 6.6 Rapports antérieurs
- 6.7 Assurance et certification

6.1 - Annexe - Schéma de repérage

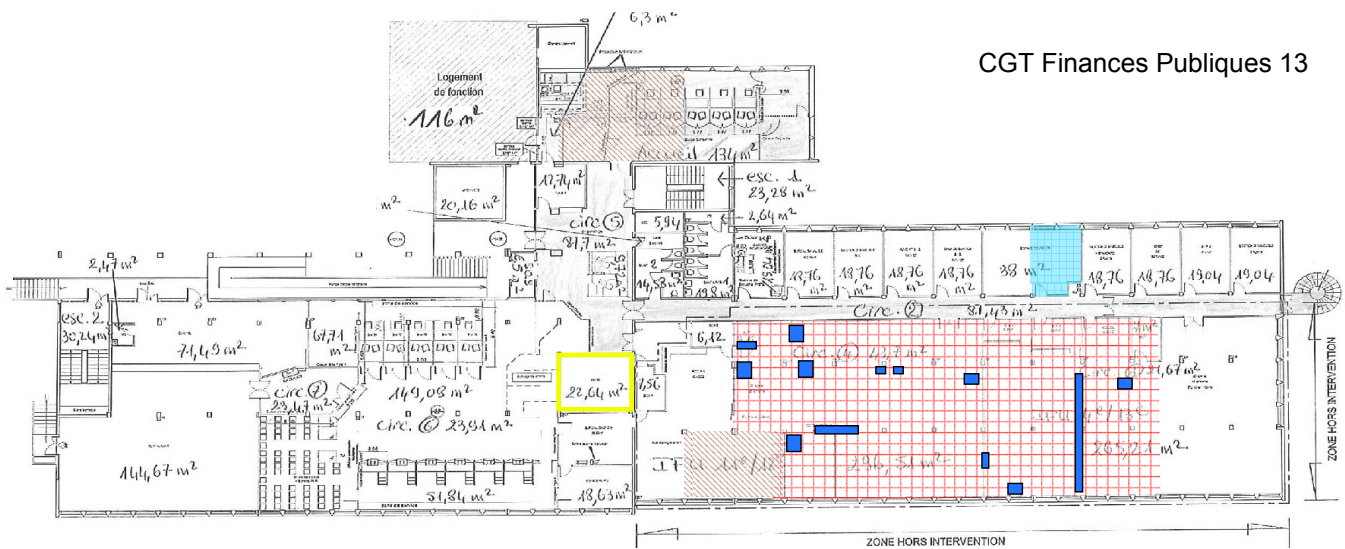
	<b>Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante</b>
Client:	DGFIP
Site:	Saint Barnabé - Marseille
Etage:	Sous-sol
Date visite:	23/11/2017
Réalisé par:	Mlle Dumaine Marie
n° de planche	1

Légende



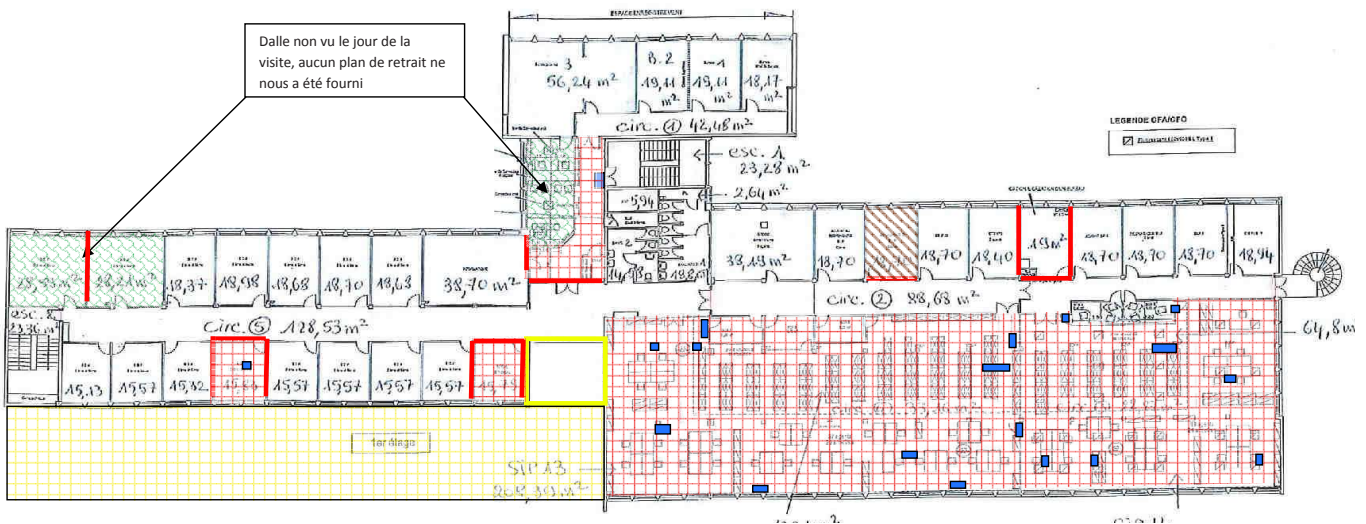
CGT Finances Publiques 13

	<b>Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante</b>	Colle amiantée Mastic vitrier amianté Dalle de sol + colle amiantée Revêtement de sol amianté Dégradations AC1	<b>Légende</b>	
	Client:	DGFIP		
	Site:	Saint Barnabé - Marseille		
	Etage:	RDC		
	Date visite:	23/11/2017		
	Réalisé par:	Mlle Dumaine Marie		
n° de planche	2			

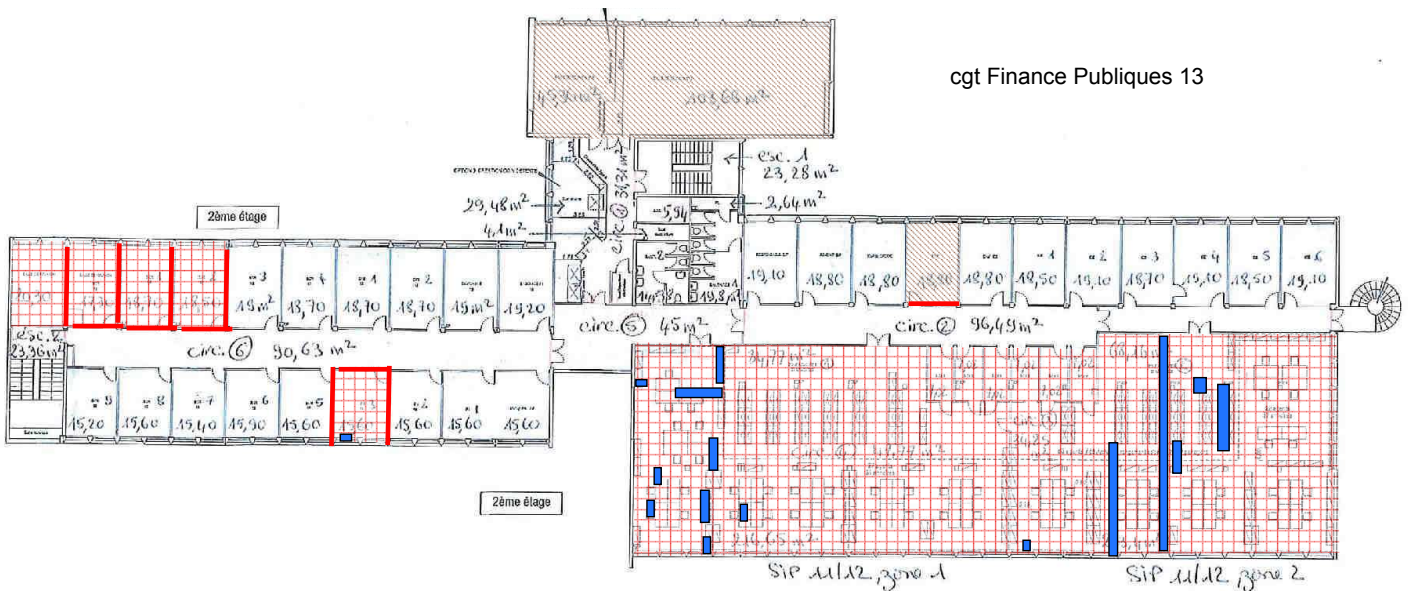





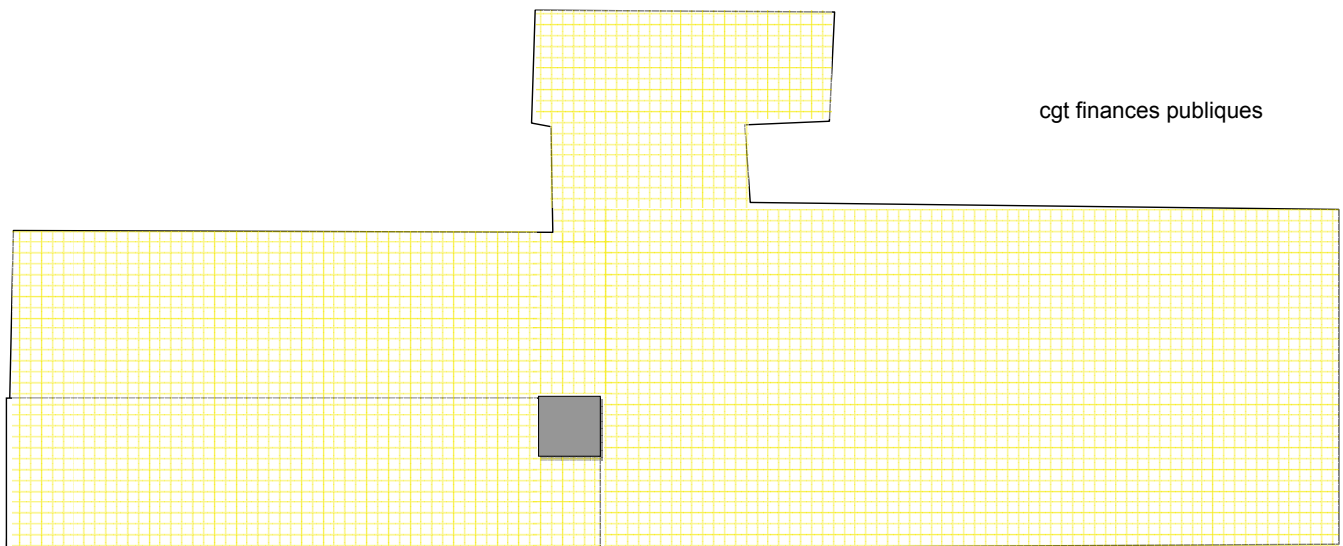
	<b>Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante</b>	<b>Légende</b>	
	Client: DGFIP	Cloison fibrociment Dalle de sol + colle amiantée Mastic vitrier amianté Colle amiantée Dégradations AC1 Etanchéité	Dalle de sol amiantée sous revêtement souple <b>cgt Finances Publiques 13</b>
	Site: Saint Barnabé - Marseille		
	Etage: R+1		
	Date visite: 23/11/2017		
	Réalisé par: Mlle Dumaine Marie		
n° de planche: 1			



	<b>Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante</b>	<b>Légende</b> 	
	Client:		DGFIP
	Site:		Saint Barnabé - Marseille
	Etage:		R+2
	Date visite:		23/11/2017
	Réalisé par:		Mlle Dumaine Marie
n° de planche	1		



Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante		Légende
Client:	DGFIP	 Etanchéité
Site:	Saint Barnabé - Marseille	
Etage:	Ext - Toiture	
Date visite:	23/11/2017	
Réalisé par:	Mlle Dumaine Marie	
n° de planche	1	



6.2 - Annexe - Rapports d'essais

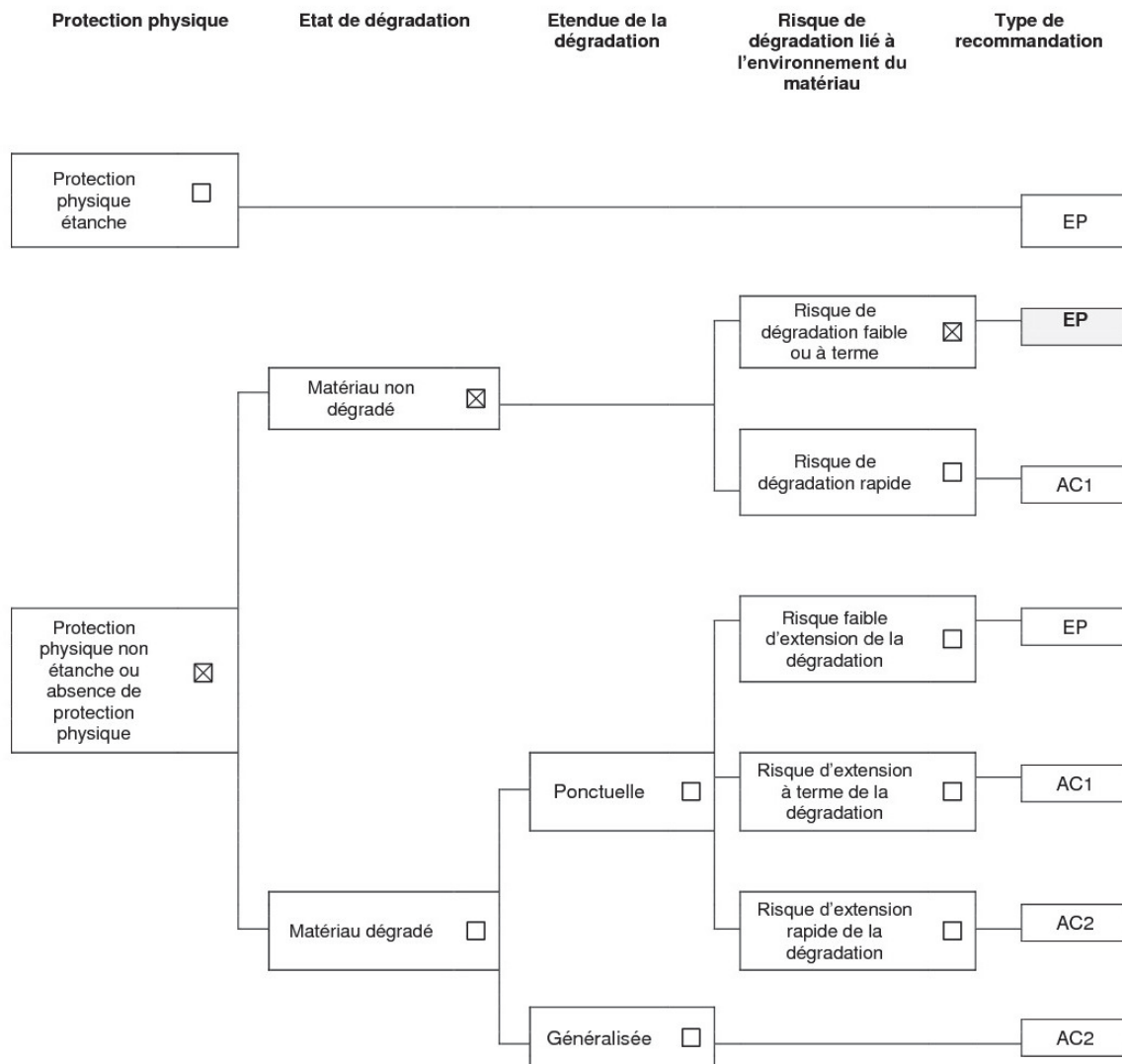
6.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUIT DE LA LISTE A**

Néant

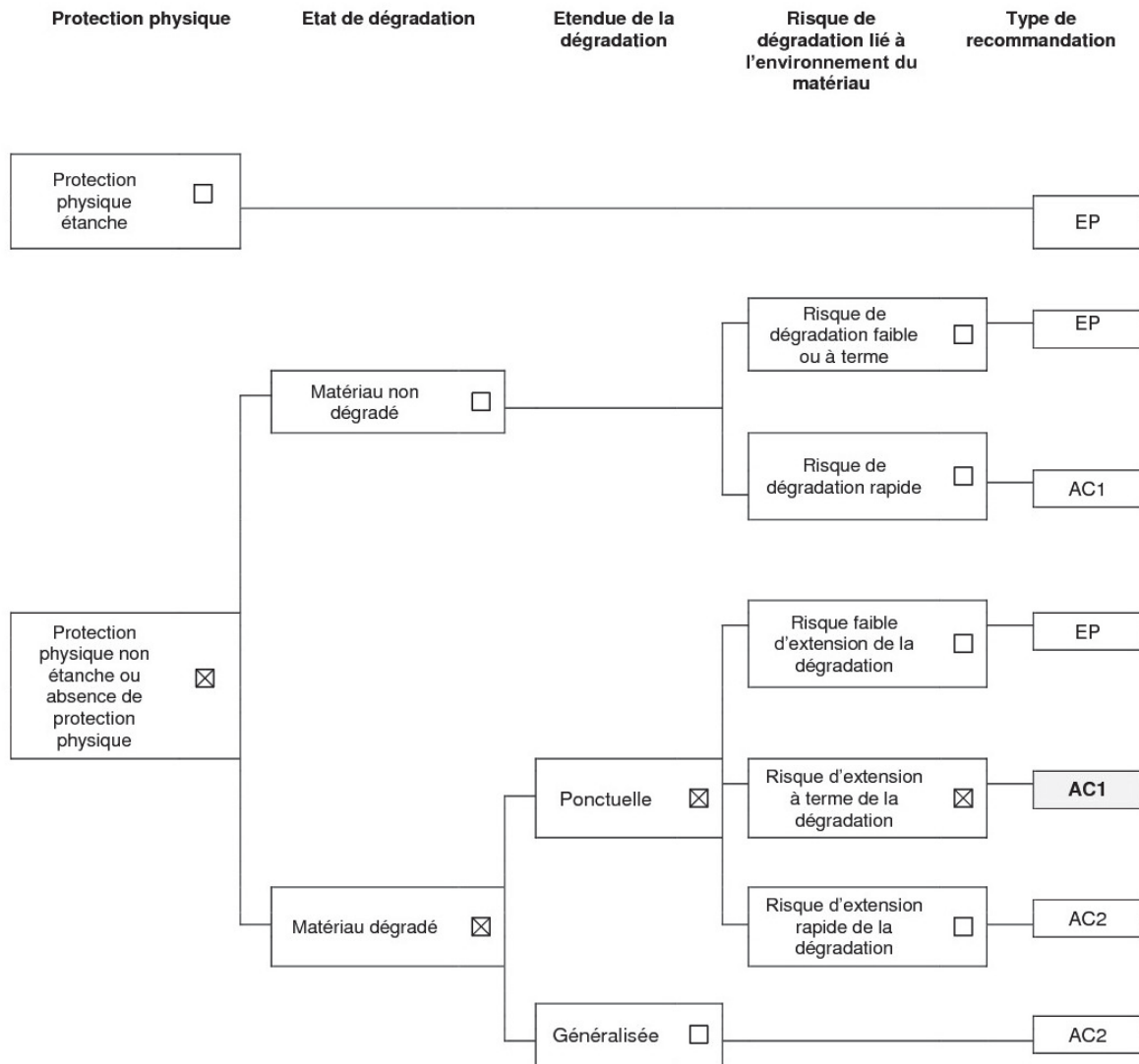
**EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUIT DE LA LISTE B**

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B



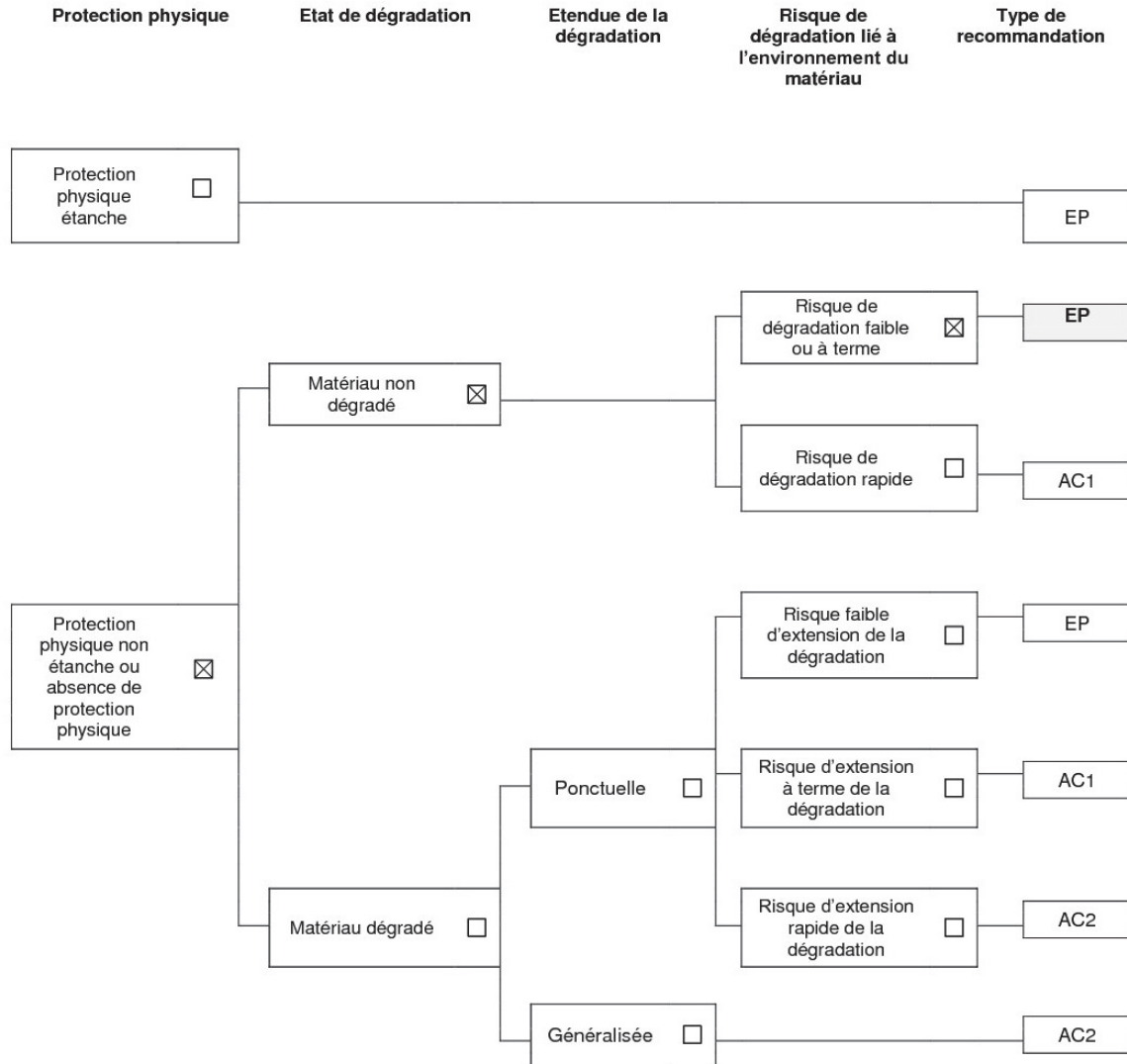
Dossier n° 17VI00197-AMDTA-MDU  
 Date de l'évaluation : 23/11/2017  
 Bâtiment / local ou zone homogène : Bureau 9, 8 – RDC  
 Matériau : Dalle de sol amiantée

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° 17VI00197-AMDTA-MDU  
 Date de l'évaluation : 23/11/2017  
 Bâtiment / local ou zone homogène : Bureau 9, 8 – RDC  
 Matériau : Dalle de sol amiantée

Résultat AC1 : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau



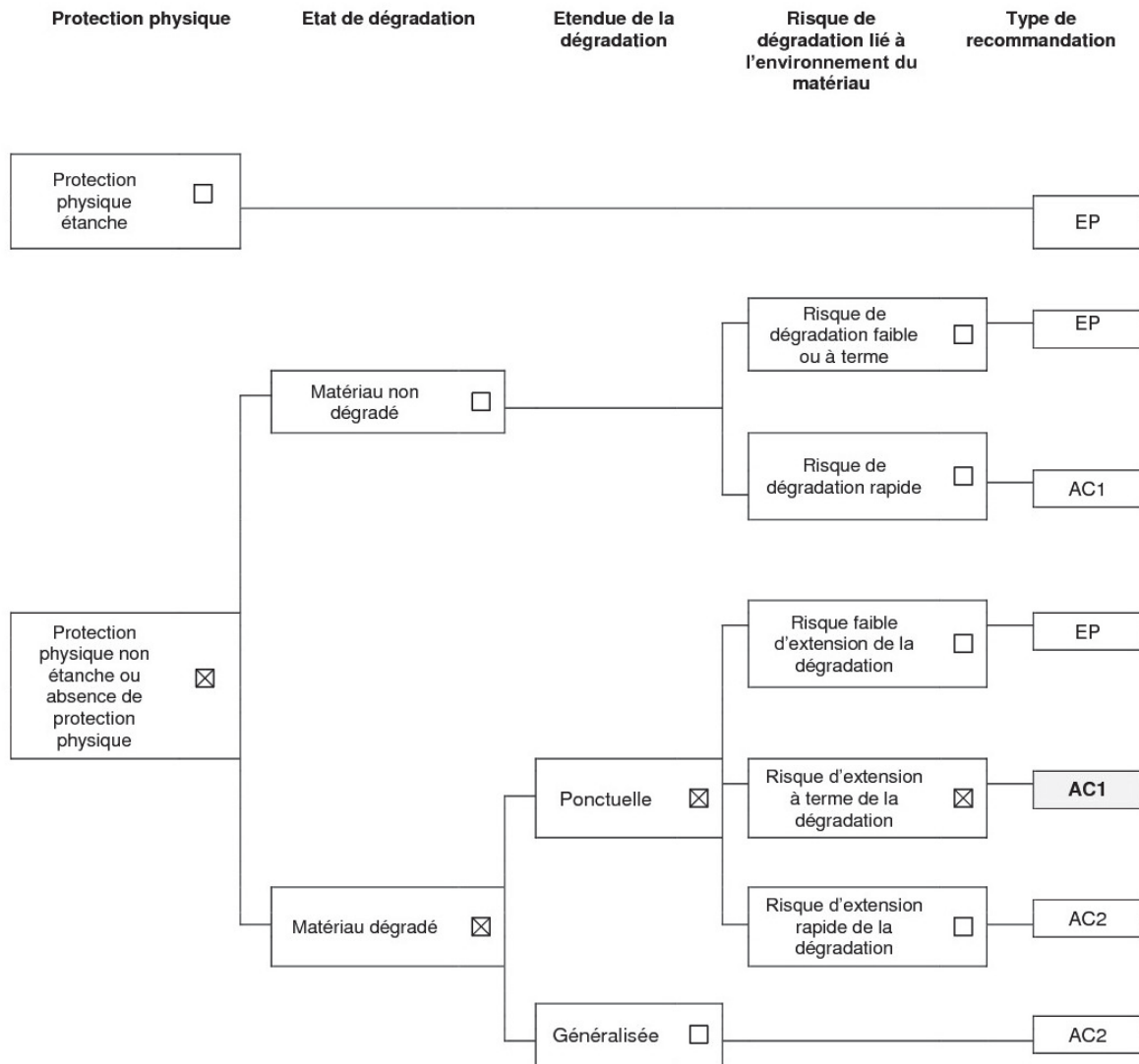
Dossier n° 17VI00197-AMDTA-MDU

Date de l'évaluation : 23/11/2017

Bâtiment / local ou zone homogène : Bureau 32, 37, 40, 41, Hall 48, Bureau 38, 39 – R+1

Matériau : Dalle de sol amiantée

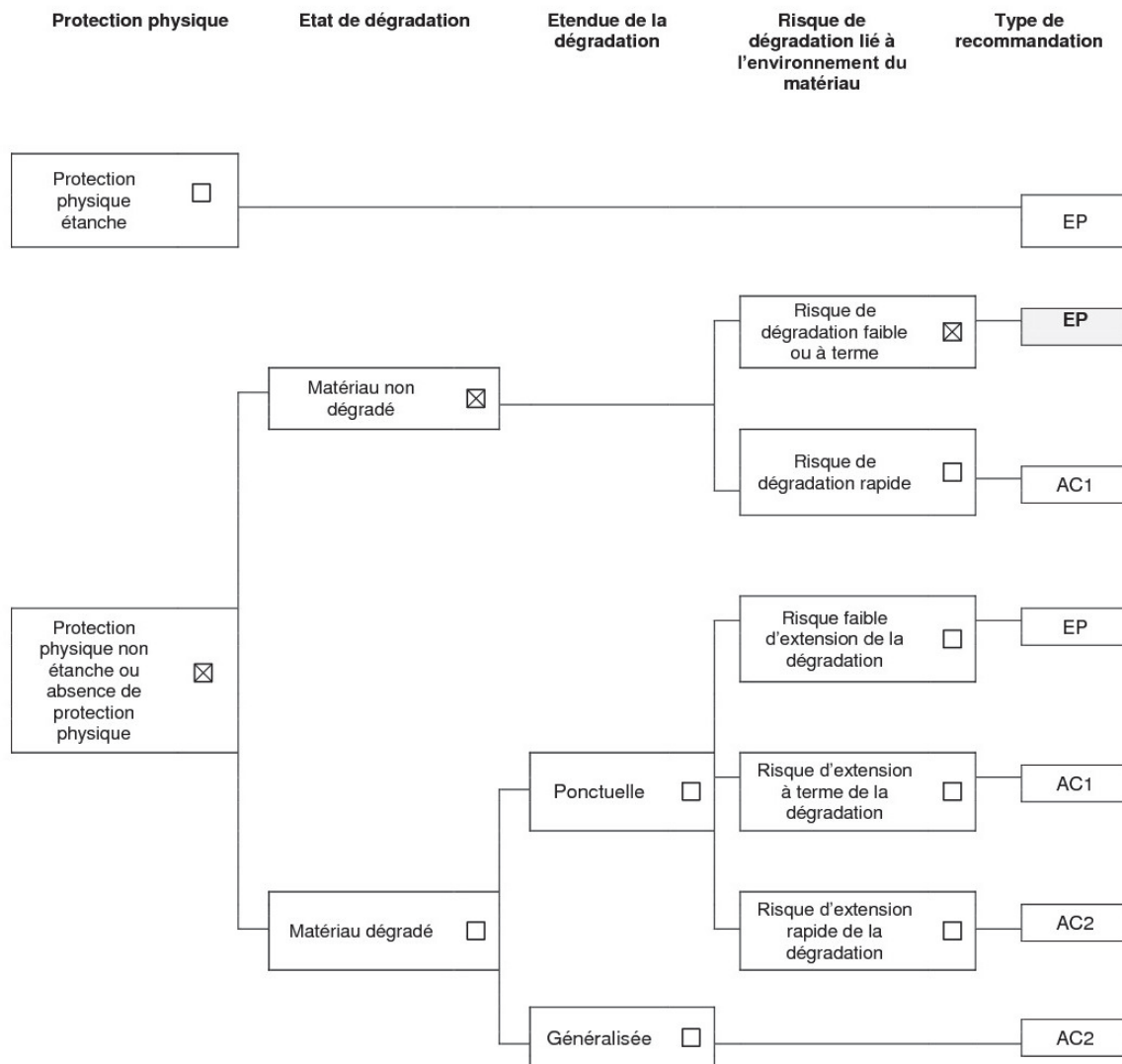
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° 17VI00197-AMDTA-MDU  
 Date de l'évaluation : 23/11/2017  
 Bâtiment / local ou zone homogène : Bureau 32, 38, 39 hall 48 – R+1  
 Matériau : Dalle de sol amiantée

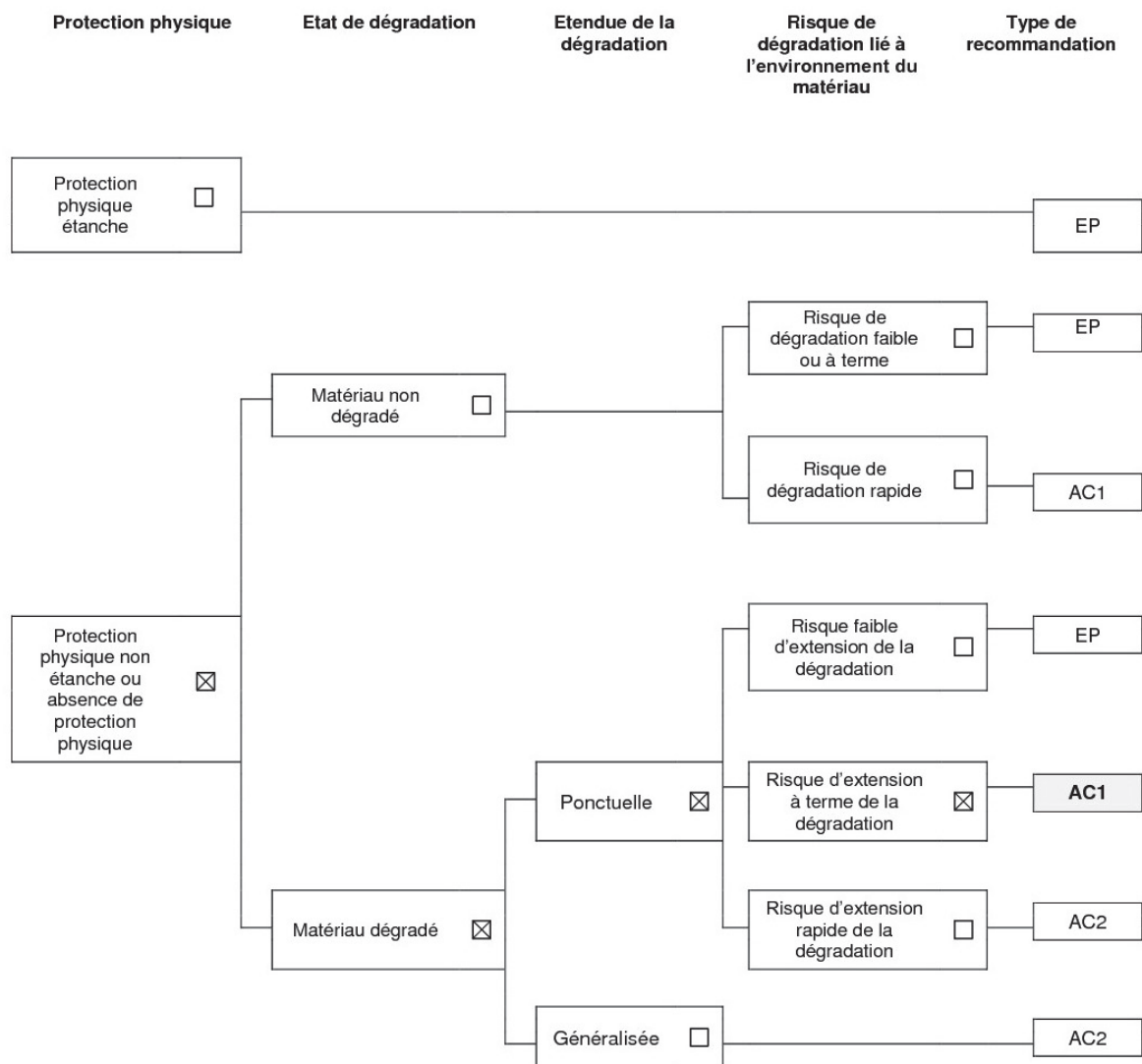
Résultat AC1 : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau





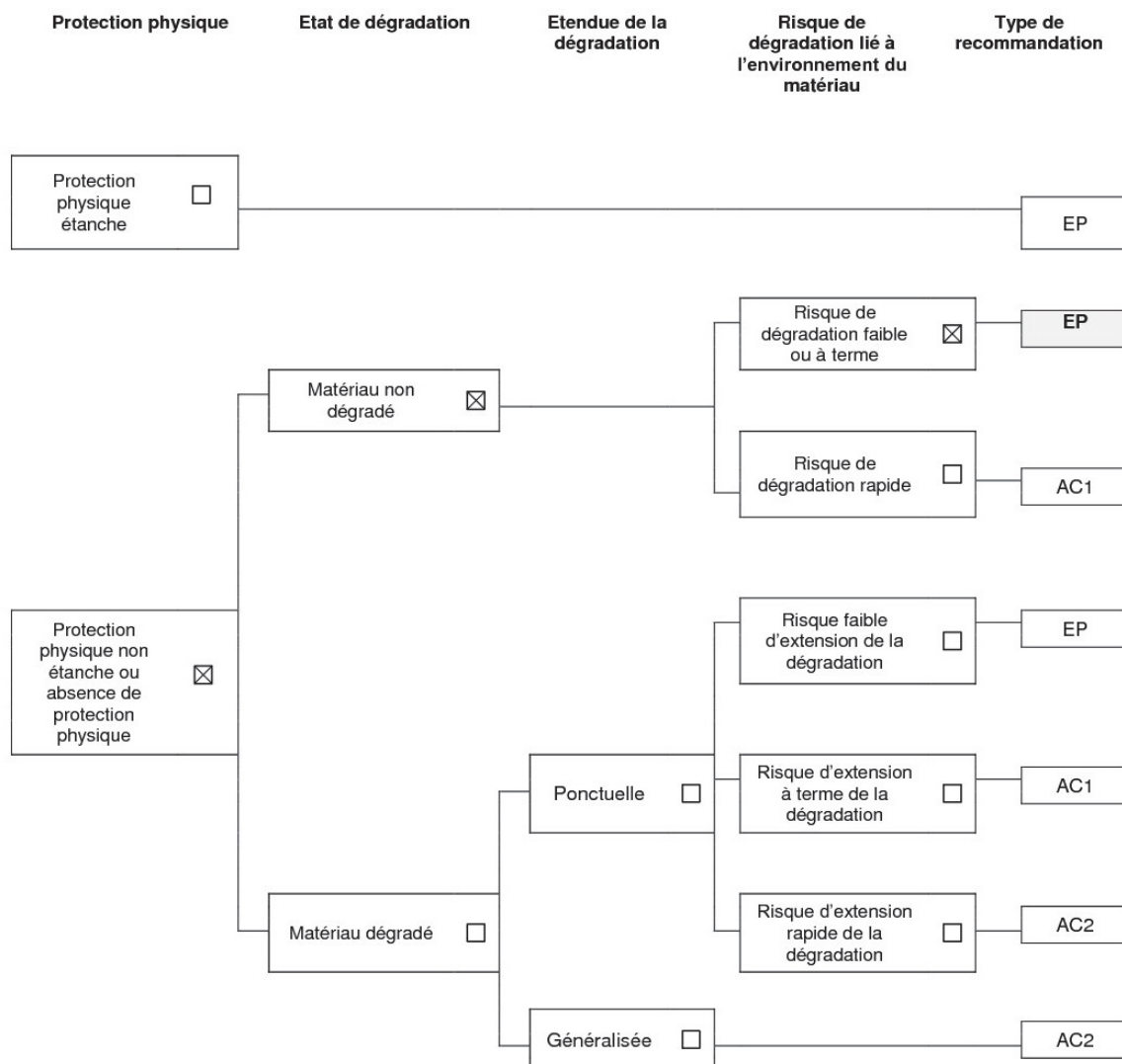
Dossier n° 17VI00197-AMDTA-MDU  
 Date de l'évaluation : 23/11/2017  
 Bâtiment / local ou zone homogène : Bureau 73, 69, 74, 75, 76, 77, 78 – R+2  
 Matériau : Dalle de sol amiantée

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° 17VI00197-AMDTA-MDU  
 Date de l'évaluation : 23/11/2017  
 Bâtiment / local ou zone homogène : Bureau 73, 69, 74 – R+2  
 Matériau : Dalle de sol amiantée

Résultat AC1 : Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau



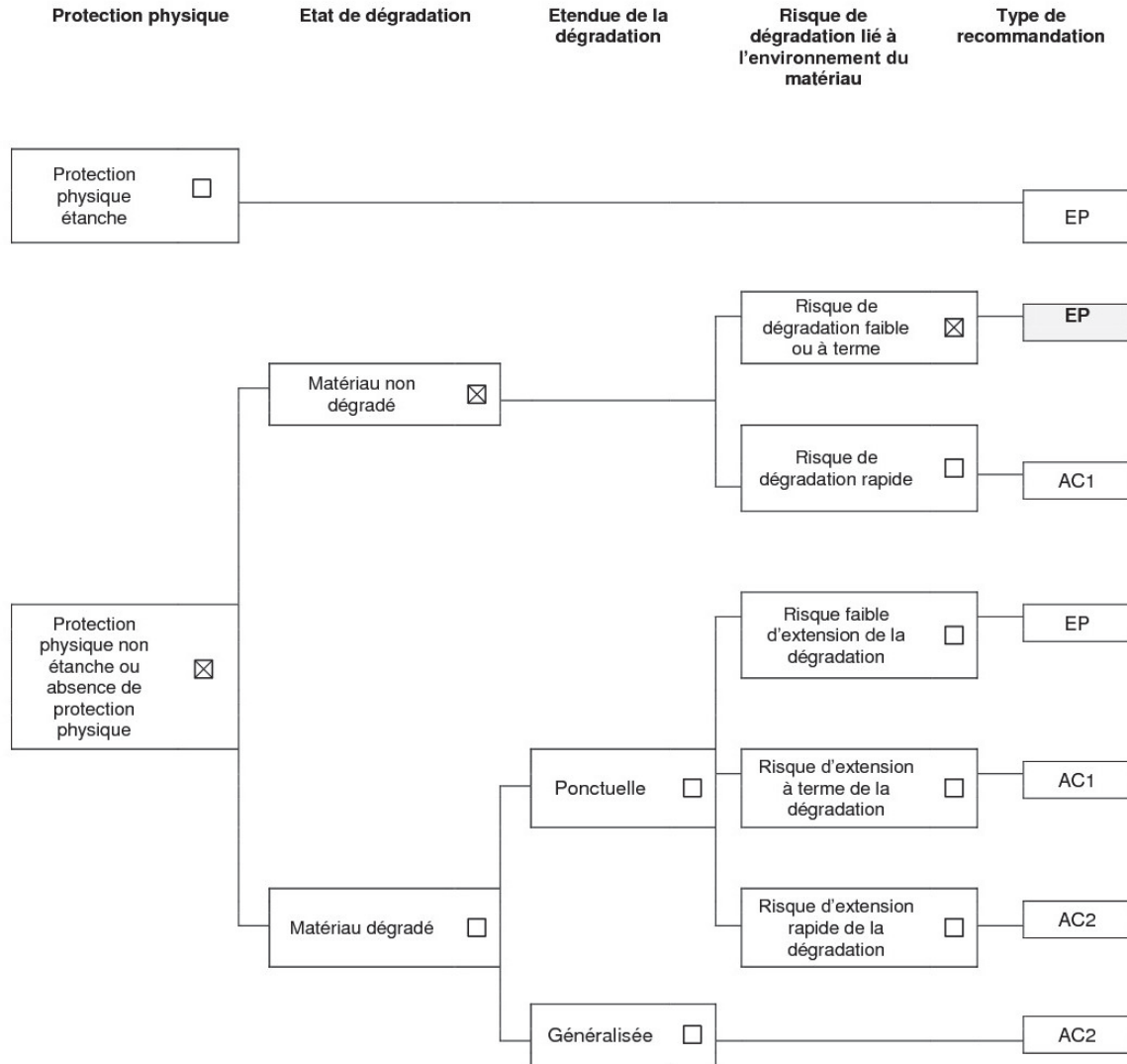
Dossier n° 17VI00197-AMDTA-MDU

Date de l'évaluation : 23/11/2017

Bâtiment / local ou zone homogène : Couloir mur D, Salle 11 mur D - RDC

Matériau : cloison panneau fibrociment

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



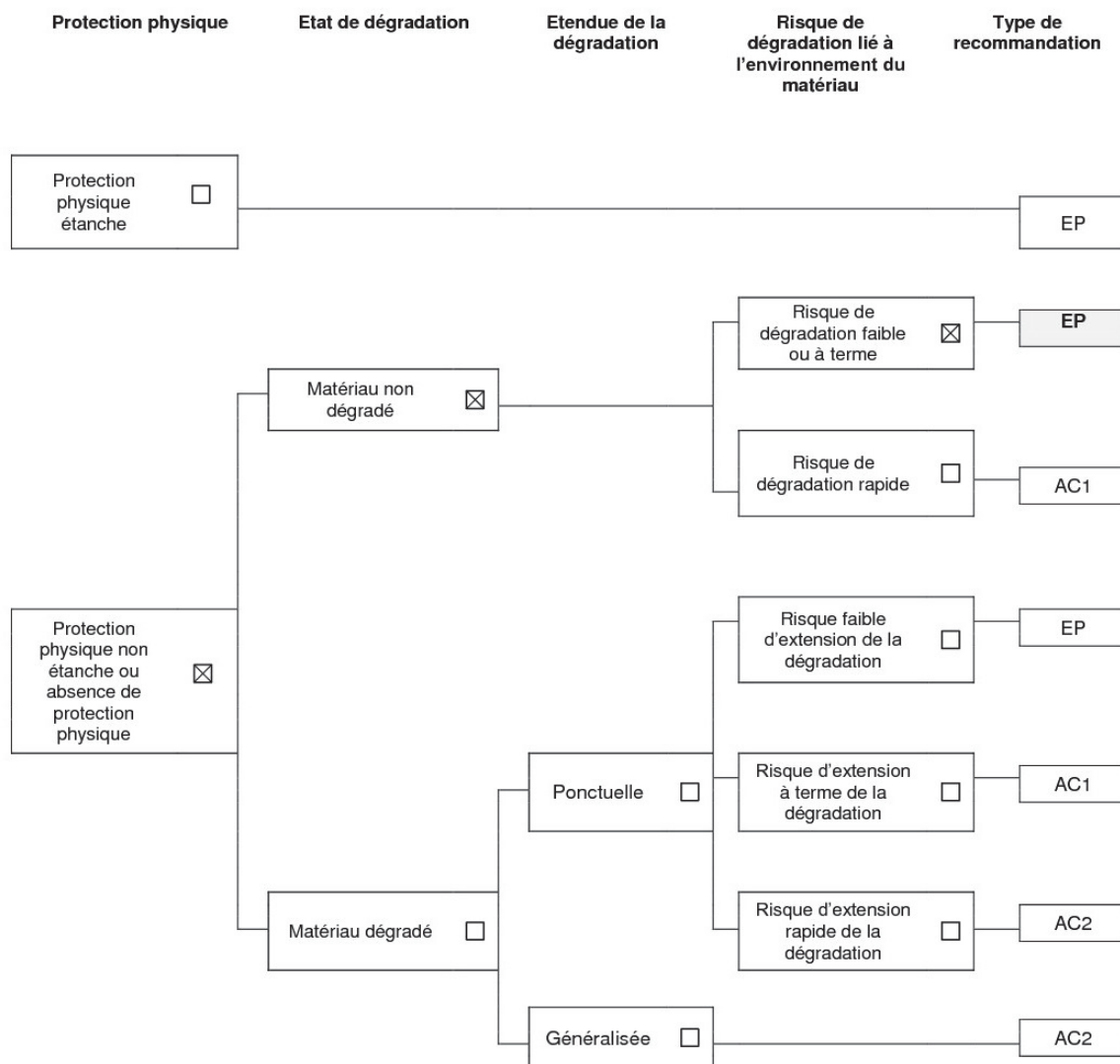
Dossier n° 17VI00197-AMDTA-MDU

Date de l'évaluation : 23/11/2017

Bâtiment / local ou zone homogène : Bureaux 32 Mur ABD, bureaux 40, 41, 37 Hall 48 Mur AB, bureau 54 mur B, D, bureau 51 Mur A - R+1

Matériau : cloison panneau fibrociment

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° 17VI00197-AMDTA-MDU

Date de l'évaluation : 23/11/2017

Bâtiment / local ou zone homogène : Bureau 76 Mur ABD, Bureau 69 Mur ABD, Bureau 89 Mur A, bureaux 75, 76, 77, 78 – R+2

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

## Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

## 1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUIT HORS LISTE A ET B

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit hors de la liste A et de la liste B

Sans Objet

## Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit hors liste A et B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

**6.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations****Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

**Article R1334-27 :** En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 3** – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

**Article R1334-28 :** Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

**Article R1334-29 :** Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

**Article R.1334-29-3 :**

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

**Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

1. **Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
  - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. **Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
  - b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation. Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. **Réalisation d'une « action corrective de second niveau »**, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
  - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.



## 5.5 Référence des rapports antérieurs

Mission	N° de Dossier	Société	Date de rapport
DTA : Dossier technique amiante <b>Ct96.0571</b> effectué par <b>APAV</b> en date du <b>14/06/2006</b>			
RAT : Repérage amiante avant travaux <b>11052-1 / 2</b> effectué par <b>ECSA</b> en date du <b>22/02/2011</b>			
RAT : Repérage amiante avant travaux <b>20161102603 DRFIP-1</b> effectué par <b>ALCYON</b> en date du <b>04/04/2017</b>			
RAT : Repérage amiante avant travaux <b>20170503238 DRFIP-1</b> effectué par <b>ALCYON</b> en date du <b>30/05/2017</b>			
RAT : Repérage amiante avant travaux <b>20170503240 DRFIP-1</b> effectué par <b>ALCYON</b> en date du <b>30/05/2017</b>			



*Eurl ECSA HABITAT*

ZAC de Saumaty Séon - 19 rue Antoine et Henri  
Maurras  
13016 MARSEILLE 16

Compagnie d'assurance : ARCO  
N° de police : DP DTC 10.085 valable jusqu'au 31/12/2011

Tél. : 04.86.77.82.50  
Fax : 04.91.51.86.24  
Email : cammalc@ecsa.fr  
Site web : www.ecsa-habitat.com  
Siret : 514 406 727 00016  
Code NAF : 7490 A  
N° TVA : FR 51514406727  
N° RCS : 2009 B 02772

**Rapport de mission de repérage des matériaux et  
produits contenant de l'amiante  
avant réalisation de travaux**

**RAPPORT DE REPERAGE 11052-1 / AMIANTE  
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 22/02/2011**

**Objet**

La présente mission consiste à établir le constat de repérage avant réalisation de travaux dénommé mission « Travaux ».

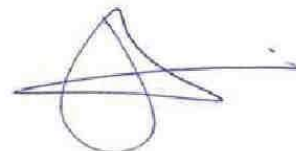
Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre

**Cela correspond au « Repérage avant travaux » réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les salariés.**

**Bien objet de la mission :**

Adresse :	79, Avenue Saint Julien 13012 MARSEILLE
Partie de bien inspecté :	Totalité
Date de visite :	08/02/2011

Ce Constat établi en vu de travaux est rédigé par TRISTANI Jonathan opérateur de repérage, le 22/02/2011 conformément à la norme NF X 46-020 de décembre 2008 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » et les exigences du Code de la Santé Publique.



## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission .....	2
2.	Conclusions du rapport .....	4
3.	Description générale du bien .....	7
4.	Réalisation du repérage .....	11
5.	Résultats détaillés du repérage .....	13
6.	Attestation sur l'honneur .....	17
7.	Attestation d'assurance .....	18
8.	Certificat de compétences .....	19
9.	Annexes .....	20

### 1. Renseignements concernant la mission

#### 1.1. Désignation du ou des bâtiments

Type de bâtiment : Bureaux  
Numéro (indice) : 11052 (1)  
Adresse complète : 79, Avenue Saint Julien  
13012 MARSEILLE  
Référence cadastrale : Section : Non Communiqué

#### 1.2. Désignation du client

##### Désignation du Propriétaire :

Nom : Direction Régionale des Finances Publiques  
Division de l'immobilier et des conditions de travail  
Adresse : 16, rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20

#### 1.3. Désignation de l'opérateur de repérage

Nom : TRISTANI Jonathan  
Email : tristanj@ecsa.fr  
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par FCBA 10, avenue de Saint-Mandé 75012 PARIS. Le N° du certificat est 7209/2008 délivré le 26/03/2008 et expirant le 25/03/2013.

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 1.4. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : Eurl ECSA HABITAT  
Adresse : ZAC de Saumaty Séon - 19 rue Antoine et Henri Maurras - 13016 MARSEILLE 16  
Numéro SIRET : 514 406 727 00016  
Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : ARCO  
N° de police : DP DTC 10.085  
Valide jusqu'au : 31/12/2011

### 1.5. Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : ITGA Aix En Provence  
Adresse : Parc Club du Golf  
Bâtiment 14 - BP 225000  
13796 Aix En Provence Cedex 3

Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-1029.

### 1.6. Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble bâti (cf. annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »).

Le repérage est réalisé dans toutes les zones et les parties de l'immeuble sur lesquelles les travaux auront un impact direct ou indirect (vibrations...)

Dans le cadre de la réalisation de cette mission de repérage avant travaux, la liste des matériaux de construction concernés par le repérage est directement en lien avec la nature des travaux envisagés (matériaux concernés directement ou indirectement par les travaux). L'annexe A1 de la norme NFX 46-020 représente la base du repérage.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

**CGT FINANCES PUBLIQUES 13**

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 2. Conclusions du rapport

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

#### 2.1. Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

**Sur décision de l'opérateur de repérage :**

Néant

**Après analyse en laboratoire :** CGT FINANCES PUBLIQUES 13

Description	Localisation	Prélevements	Etat de conservation	Préconisations*
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire et ragréage gris)	PIECE 7 (RDC)	n° 26/2	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Dalle de sol (Dalle dure marron cassante compacte )	PIECE 8 (RDC)	n° 25/25	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire et ragréage gris)	PIECE 8 (RDC)	n° 25/25	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Dalle de sol (Dalle dure noire cassante compacte)	PIECE 9 (RDC)	n° 29/29	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire et ragréage rose)	PIECE 9 (RDC)	n° 29/29	Bon état de conservation	-
Cloison/Plaque fibrociment (Plaque fibrociment grise compacte avec fibres visibles et peinture rose)	PIECE 11 (RDC)	n° 23	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire)	PIECE 26 (RDC)	n° 20/20	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Dalle de sol (Dalle dure marron cassante compacte)	couloir 4 (RDC)	n° 21/21	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire et ragréage gris)	couloir 4 (RDC)	n° 21/21	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/dalle de sol (Dalle dure marron cassante compacte)	PIECE 38 (Étage R+1)	n° 16/16	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire et ragréage gris)	PIECE 38 (Étage R+1)	n° 16/16	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Dalle de sol (Dalle dure marron cassante compacte)	PIECE 39 (Étage R+1)	n° 16/16	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire et ragréage gris)	PIECE 39 (Étage R+1)	n° 16/16	Bon état de conservation	-

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Description	Localisation	Prélèvements	Etat de conservation	Préconisations*
Cloison/cloison intérieure (Matériau blanc compact avec fibres visibles)	PIECE 48 (Étage R+1)	n° 15	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire et ragréage gris)	PIECE 48 (Étage R+1)	n° 14/14	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/dalle de sol (Dalle dure marron cassante compacte)	PIECE 48 (Étage R+1)	n° 14/14	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire)	PIECE 51 (Étage R+1)	n° 17/17	Bon état de conservation	-
Cloison/cloison intérieure (Matériau blanchâtre plâtreux compact avec fibres visibles)	PIECE 51 (Étage R+1)	n° 18	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/dalle de sol (Dalle dure marron cassante compacte)	PIECE 69 (Étage R+2)	n° 10/10	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire)	PIECE 69 (Étage R+2)	n° 10/10	Bon état de conservation	-
Cloison/Matériau jaune (Matériau jaune fibreux homogène avec toile fibreuse blanche+plaque de plâtre avec fibres visibles)	PIECE 69 (Étage R+2)	n° 12	Bon état de conservation	-
Cloison/Plaque fibrociment (Plaque fibrociment grise compacte avec fibres visibles et peinture blanche)	PIECE 69 (Étage R+2)	n° 11	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/dalle de sol (Dalle dure marron cassante compacte)	PIECE 73 (Étage R+2)	n° 8/8	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire et ragréage gris)	PIECE 73 (Étage R+2)	n° 8/8	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/dalle de sol (Dalle dure marron cassante compacte)	PIECE 74 (Étage R+2)	n° 8/8	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire et ragréage gris)	PIECE 74 (Étage R+2)	n° 8/8	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/ragréage (Colle bitumineuse noire et ragréage gris)	PIECE 89 (Étage R+2)	n° 5	Bon état de conservation	-
Cloison/cloison (Matériau blanchâtre plâtreux avec fibres visibles)	PIECE 89 (Étage R+2)	n° 6	Bon état de conservation	-
Revêtement de sol/ragréage (Colle bitumineuse noire et ragréage gris)	PIECE 97 (Étage R+2)	n° 4	Bon état de conservation	-

Préconisations\* : Cf. mesures d'ordre général §2.6 et obligations réglementaires §2.7

### 2.2. Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

#### **Sur justificatifs :**

Néant

# CGT Finances Publiques 13

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

**Après analyse en laboratoire :**

Description	Localisation	Prélèvement
Revêtement de sol/dalle de sol (Dalle dure grise cassante compacte)	PIECE 3 (RDC)	n° 24/24
Revêtement de sol/Colle bitumineuse (Colle bitumineuse noire)	PIECE 3 (RDC)	n° 24/24
Revêtement de sol/Dalle de sol (Dalle dure marron cassante compacte)	PIECE 7 (RDC)	n° 26/1
Plafond/Flocage (Flocage blanchâtre pelotonneux)	PIECE 20 (RDC)	n° 27
Revêtement de sol/ragréage (Revêtement souple avec colle plastique jaune et ragréage gris)	PIECE 26 (RDC)	n° 20/20
Revêtement de sol/ragréage (Colle plastique jaune et ragréage gris)	PIECE 27 (RDC)	n° 19
Cloison/plaque de plâtre (Plaque de plâtre blanc avec couche cartonnée)	Hall orientation (RDC)	n° 22
Revêtement de sol/ragréage (Revêtement souple beige avec colle plastique jaune et ragréage gris)	PIECE 51 (Étage R+1)	n° 17/1
Revêtement de sol/ragréage (Revêtement souple noir avec colle plastique jaune et ragréage gris)	PIECE 59 (Étage R+1)	n° 13
Revêtement de sol/Joint de dilatation (Joint gris cassant)	PIECE 73 (Étage R+2)	n° 7
Revêtement de mur/plaque de plâtre (Plaque de plâtre avec couche cartonnée)	PIECE 73 (Étage R+2)	n° 9
Fenêtre/Isolation fenêtre (Matériau blanc fibreux homogène)	PIECE 97 (Étage R+2)	n° 2
Faux plafond/Faux plafond (Faux plafond beige fibreux homogène avec peinture blanche)	PIECE 97 (Étage R+2)	n° 3
Conduit d'autres fluides/Calorifugeage (Mousse bleue avec toile fibreuse blanche)	PIECE 111 (Sous-sol)	n° 30
Revêtement de sol/plancher béton (Matériau gris compact)	PIECE 111 (Sous-sol)	n° 31

**2.3. Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées**

Il existe une similitude dans certaines zones, pour lesquelles nous avons jugé qu'il n'était pas nécessaire de vous ré imputer de nouveaux prélèvements qui seraient identiques aux autres. De plus, nous avons aussi effectué une investigation de l'ensemble des chauffages présents sur le site. Le cabinet ECSA s'engage le 23/02/2011 à effectuer les prélèvements complémentaires qui viendront enrichir ce rapport ainsi que le DTA du bâtiment.

**2.4. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées**

Néant

**2.5. Plans de localisation des MPCA**

Néant

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 2.6. Mesures d'ordre général pour les matériaux ou produits contenant de l'amiante

Néant

### 2.7. Obligations réglementaires

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.

## 3. Description générale du bien

### 3.1. Tableau récapitulatif des pièces

Nom	Descriptif	Schémas / photos
Ascenseur		Voir photothèque
Cage d'escalier		
Entrée		
Sanitaires		
PIECE 1		
PIECE 2		
PIECE 3		
PIECE 4		
PIECE 5		
PIECE 6		
PIECE 7		
PIECE 8		
PIECE 9		
PIECE 10		
PIECE 11		
PIECE 12		
PIECE 13		
PIECE 14		
PIECE 15		
PIECE 16		
PIECE 17		
PIECE 18		
PIECE 19		
PIECE 20		
PIECE 21		
PIECE 22		
PIECE 23		



### Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Nom	Descriptif	Schémas / photos
PIECE 24		Voir photothèque
PIECE 25		
PIECE 26		
PIECE 27		
PIECE 28		
Hall orientation		
couloir 1		
couloir 2		
couloir 3		
couloir 4		
PIECE 29		
PIECE 30		
PIECE 31		
PIECE 32		
PIECE 33		
PIECE 34		
PIECE 35		
PIECE 36		
PIECE 37		
PIECE 38		
PIECE 39		
PIECE 40		
PIECE 41		
PIECE 42		
PIECE 43		
PIECE 44		
PIECE 45		
PIECE 46		
PIECE 47		
PIECE 48		
PIECE 49		
PIECE 50		
PIECE 51		
PIECE 52		
PIECE 53		
PIECE 54		
PIECE 55		
PIECE 56		
PIECE 57		

### Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Nom	Descriptif	Schémas / photos
PIECE 58		
PIECE 59		
PIECE 60		
PIECE 61		
PIECE 62		
PIECE 63		
PIECE 64		
PIECE 65		
PIECE 66		
PIECE 67		
PIECE 68		
PIECE 69		
PIECE 70		
PIECE 71		
PIECE 72		
PIECE 73		
PIECE 74		
PIECE 75		
PIECE 76		
PIECE 77		
PIECE 78		
PIECE 79		Voir photothèque
PIECE 80		
PIECE 81		
PIECE 82		
PIECE 83		
PIECE 84		
PIECE 85		
PIECE 86		
PIECE 87		
PIECE 88		
PIECE 89		
PIECE 90		
PIECE 91		
PIECE 92		
PIECE 93		
PIECE 94		
PIECE 95		
PIECE 96		

### Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Nom	Descriptif	Schémas / photos
PIECE 97		Voir photothèque
PIECE 98		
PIECE 99		
PIECE 100		
PIECE 101		
PIECE 102		
PIECE 103		
PIECE 104		
PIECE 105		
PIECE 106		
PIECE 107		
PIECE 108		
PIECE 109		
PIECE 110		
PIECE 111		
PIECE 112		

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 4. Réalisation du repérage

Date du repérage	08/02/2011
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage	Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur)	Mme Raffalli

#### 4.1. Liste des pièces visitées

Bâtiment : Ascenseur, Cage d'escalier

RDC : Entrée, Sanitaires, PIECE 1, PIECE 2, PIECE 3, PIECE 4, PIECE 5, PIECE 6, PIECE 7, PIECE 8, PIECE 9, PIECE 10, PIECE 11, PIECE 12, PIECE 13, PIECE 14, PIECE 15, PIECE 16, PIECE 17, PIECE 18, PIECE 19, PIECE 20, PIECE 21, PIECE 22, PIECE 23, PIECE 24, PIECE 25, PIECE 26, PIECE 27, PIECE 28, Hall orientation, couloirs 1, couloirs 2, couloirs 3, couloirs 4

Étage R+1 : PIECE 29, PIECE 30, PIECE 31, PIECE 32, PIECE 33, PIECE 34, PIECE 35, PIECE 36, PIECE 37, PIECE 38, PIECE 39, PIECE 40, PIECE 41, PIECE 42, PIECE 43, PIECE 44, PIECE 45, PIECE 46, PIECE 47, PIECE 48, PIECE 49, PIECE 50, PIECE 51, PIECE 52, PIECE 53, PIECE 54, PIECE 55, PIECE 56, PIECE 57, PIECE 58, PIECE 59, PIECE 60, PIECE 61, PIECE 62, PIECE 63

Étage R+2 : PIECE 64, PIECE 65, PIECE 66, PIECE 67, PIECE 68, PIECE 69, PIECE 70, PIECE 71, PIECE 72, PIECE 73, PIECE 74, PIECE 75, PIECE 76, PIECE 77, PIECE 78, PIECE 79, PIECE 80, PIECE 81, PIECE 82, PIECE 83, PIECE 84, PIECE 85, PIECE 86, PIECE 87, PIECE 88, PIECE 89, PIECE 90, PIECE 91, PIECE 92, PIECE 93, PIECE 94, PIECE 95, PIECE 96, PIECE 97

Sous/sol : PIECE 98, PIECE 99, PIECE 100, PIECE 101, PIECE 102, PIECE 103, PIECE 104, PIECE 105, PIECE 106, PIECE 107, PIECE 108, PIECE 109, PIECE 110, PIECE 111, PIECE 112

#### 4.2. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Néant

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 4.3. Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

L'opérateur de repérage procède à un examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser et identifier les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission.

L'inspection visuelle peut être complétée par investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

La mission est réalisée selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008.

A l'issue de cette inspection sont recensés les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

En fonction de sa connaissance, de son expérience et du type de matériau ou produit (annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008), l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante sans recourir aux prélèvements et analyses.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), un ou des prélèvements pour analyses sont réalisés sur les matériaux et ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure à l'absence ou à la présence d'amiante.

Les prélèvements concernent tout ou une partie de l'épaisseur des matériaux conformément aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
  - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
  - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

### 4.4. Plans / croquis :

Sont précisées sur le plan ou croquis les informations suivantes :

- La localisation des éventuels sondages complémentaires à l'inspection visuelle
- La localisation des prélèvements
- La localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir si des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées pour conclure.
  - Leur état de conservation est précisé.

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 5. Résultats détaillés du repérage

Localisation	Inspection			Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'Amiante				
	Composant de la construction (catégorie)	Partie du composant inspecté	Description	Sondage N° (type)	Prélèvement	Présence/ absence d'amiante	Conclusion	Etat de conservation
PIECE 3 (RDC)	Revêtement de sol	dalle de sol	Dalle dure grise cassante compacte	24 - Sectionnement	Oui : 24/24	Absence d'amiante		
PIECE 3 (RDC)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse	Colle bitumineuse noire	24 - Grattage	Oui : 24/24	Absence d'amiante		
PIECE 7 (RDC)	Revêtement de sol	Dalle de sol	Dalle dure marron cassante compacte	26 - Sectionnement	Oui : 26/1	Absence d'amiante		
PIECE 20 (RDC)	Plafond	Flocage	Flocage blanchâtre pelotonneux	27 - Grattage	Oui : 27	Absence d'amiante		
PIECE 26 (RDC)	Revêtement de sol	ragréage	Revêtement souple avec colle plastique jaune et ragréage gris	20 - Sectionnement	Oui : 20/20	Absence d'amiante		
PIECE 27 (RDC)	Revêtement de sol	ragréage	Colle plastique jaune et ragréage gris	19 - Sectionnement	Oui : 19	Absence d'amiante		
Hall orientation (RDC)	Cloison	plaque de plâtre	Plaque de plâtre blanc avec couche cartonnée	22 - Sectionnement	Oui : 22	Absence d'amiante		
PIECE 51 (Étage R+1)	Revêtement de sol	ragréage	Revêtement souple beige avec colle plastique jaune et ragréage gris	17 - Sectionnement	Oui : 17/1	Absence d'amiante		
PIECE 59 (Étage R+1)	Revêtement de sol	ragréage	Revêtement souple noir avec colle plastique jaune et ragréage gris	13 - Sectionnement	Oui : 13	Absence d'amiante		
PIECE 73 (Étage R+2)	Revêtement de sol	Joint de dilatation	Joint gris cassant	7 - Grattage	Oui : 7	Absence d'amiante		
PIECE 73 (Étage R+2)	Revêtement de mur	plaque de plâtre	Plaque de plâtre avec couche cartonnée	9 - Sectionnement	Oui : 9	Absence d'amiante		
PIECE 97 (Étage R+2)	Fenêtre	Isolation fenêtre	Matériau blanc fibreux homogène	2 - Grattage	Oui : 2	Absence d'amiante		
PIECE 97 (Étage R+2)	Faux plafond	Faux plafond	Faux plafond beige	3 -	Oui : 3	Absence d'amiante		

Réf :11052-1

Page 13 / 55

### Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

R+2)					fibreux homogène avec peinture blanche	Sectionnement			
PIECE 111 (Sous-sol)	Conduit d'autres fluides	Calorifugeage			Mousse bleue avec toile fibreuse blanche	30 - Grattage	Oui : 30	<b>Absence d'amiante</b>	
PIECE 111 (Sous-sol)	Revêtement de sol	plancher béton			Matériau gris compact	31 - Sectionnement	Oui : 31	<b>Absence d'amiante</b>	
PIECE 7 (RDC)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse			Colle bitumineuse noire et ragréage gris	26 - Grattage	Oui : 26/2	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
PIECE 8 (RDC)	Revêtement de sol	Dalle de sol			Dalle dure marron cassante compacte	25 - Sectionnement	Oui : 25/25	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
PIECE 8 (RDC)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse			Colle bitumineuse noire et ragréage gris	25 - Grattage	Oui : 25/25	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
PIECE 9 (RDC)	Revêtement de sol	Dalle de sol			Dalle dure noire cassante compacte	29 - Sectionnement	Oui : 29/29	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
PIECE 9 (RDC)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse			Colle bitumineuse noire et ragréage rose	29 - Grattage	Oui : 29/29	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
PIECE 11 (RDC)	Cloison	Plaque fibrociment			Plaque fibrociment grise compacte avec fibres visibles et peinture rose	23 - Sectionnement	Oui : 23	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
PIECE 26 (RDC)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse			Colle bitumineuse noire	20 - Grattage	Oui : 20/20	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
couloir 4 (RDC)	Revêtement de sol	Dalle de sol			Dalle dure marron cassante compacte	21 - Sectionnement	Oui : 21/21	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
couloir 4 (RDC)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse			Colle bitumineuse noire et ragréage gris	21 - Grattage	Oui : 21/21	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
PIECE 38 (Étage R+1)	Revêtement de sol	dalle de sol			Dalle dure marron cassante compacte	16 - Sectionnement	Oui : 16/16	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
PIECE 38 (Étage R+1)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse			Colle bitumineuse noire et ragréage gris	16 - Grattage	Oui : 16/16	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
PIECE 39 (Étage R+1)	Revêtement de sol	Dalle de sol			Dalle dure marron cassante compacte	16 - Sectionnement	Oui : 16/16	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>
PIECE 39 (Étage R+1)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse			Colle bitumineuse noire et ragréage	16 - Grattage	Oui : 16/16	<b>Présence d'amiante</b>	<b>Bon état de conservation</b>

### Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

PIECE 48 (Étage R+1)	Cloison	cloison intérieure	gris Matériau blanc compact avec fibres visibles	15 - Sectionnement	Oui : 15	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 48 (Étage R+1)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse	Colle bitumineuse noire et ragréage gris	14 - Grattage	Oui : 14/14	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 48 (Étage R+1)	Revêtement de sol	dalle de sol	Dalle dure marron cassante compacte	14 - Sectionnement	Oui : 14/14	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 51 (Étage R+1)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse	Colle bitumineuse noire	17 - Grattage	Oui : 17/17	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 51 (Étage R+1)	Cloison	cloison intérieure	Matériau blanchâtre plâtreux compact avec fibres visibles	18 - Sectionnement	Oui : 18	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 69 (Étage R+2)	Revêtement de sol	dalle de sol	Dalle dure marron cassante compacte	10 - Sectionnement	Oui : 10/10	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 69 (Étage R+2)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse	Colle bitumineuse noire	10 - Grattage	Oui : 10/10	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 69 (Étage R+2)	Cloison	Matériau jaune	Matériau jaune fibreux homogène avec toile fibreuse blanche+plaque de plâtre avec fibres visibles	12 - Grattage	Oui : 12	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 69 (Étage R+2)	Cloison	Plaque fibrociment	Plaque fibrociment grise compacte avec fibres visibles et peinture blanche	11 - Sectionnement	Oui : 11	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 73 (Étage R+2)	Revêtement de sol	dalle de sol	Dalle dure marron cassante compacte	8 - Grattage, Sectionnement	Oui : 8/8	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 73 (Étage R+2)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse	Colle bitumineuse noire et ragréage gris	8 - Grattage	Oui : 8/8	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 74 (Étage R+2)	Revêtement de sol	dalle de sol	Dalle dure marron cassante compacte	8 - Sectionnement	Oui : 8/8	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 74 (Étage R+2)	Revêtement de sol	Colle bitumineuse	Colle bitumineuse noire et ragréage gris	8 - Grattage	Oui : 8/8	Présence d'amiante	Bon état de conservation
PIECE 89 (Étage R+2)	Revêtement de sol	ragréage	Colle bitumineuse noire et ragréage gris	5 - Grattage	Oui : 5	Présence d'amiante	Bon état de conservation



### Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

PIECE	(Étage)	Cloison	cloison	Matériau	6 - Sectionnement	Oui : 6	Présence d'amiante	Bon état de conservation
R+2)				blanchâtre plâtreux avec fibres visibles				
R+2)				Colle bitumineuse noire et ragréage gris	4 - Grattage	Oui : 4	Présence d'amiante	Bon état de conservation

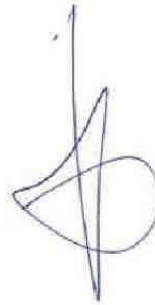
Observations :

**Cachet de l'opérateur**

**Eurl E.C.S.A.**  
ZAC de Saumaty Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE  
Tel : 04 86 77 82 50 / Fax : 04 91 51 86 24  
Siret : 514 406 727 00016

**Date de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le : 08/02/2011  
par : TRISTANI Jonathan  
Rapport édité le : 22/02/2011  
à : MARSEILLE 16



## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

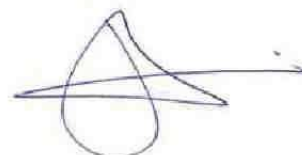
### 6. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné TRISTANI Jonathan, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 7. Attestation d'assurance

**ARCO**

Assureur de la construction

Tél : 02 538 66 33  
Fax : 02 538 06 44  
RPM : 0406.067.338  
ING : 310-0102/13-55  
E-mail : info@arco.be  
Web : http://www.arco.be

 **CEA**  
CENTRE D'ETUDES D'ASSURANCES

Courtier  
11, rue de Rochechouart  
F 75009 PARIS  
Tél : +33(0)1.49.95.06.10  
Fax : +33(0)1.49.95.06.20  
E-mail : info@cea-assurances.fr  
Web : http://www.cea-assurances.fr

Assuré :  
**ECSA HABITAT**  
ZAC de Saumaty Sèon  
19, rue des Frères Maurras  
16016 MARSEILLE

#### Attestation d'assurance Responsabilité civile professionnelle

Contrat n° : DP DTC 10.085

La compagnie AR- CO atteste que la personne dénommée ci-dessus a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile professionnelle pour les activités signalées aux Conditions particulières CP205DTC :

Date d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2007 – Attestation valable jusqu'au 31 décembre 2011.

Activités assurées :

D1 : Diagnostic amiante ;  
D2 : Diagnostic plomb ;  
D3 : État parasitaire : termites, autres xylophages, champignons.  
D5 : Diagnostic de l'état de l'installation intérieure, hors domaine public : Gaz, Electricité,  
D8 : Diagnostic technique immobilier : loi SRU, état des lieux avant vente et/ou pour prêts bancaires, certificat d'habilité,  
D9 : Mesurages de surface : Loi Carrez ;  
D11 : Diagnostic de performance énergétique.

Montant des garanties : 2.500.000 € par sinistre et par année d'assurance.

Pour la garantie amiante, limitation contractuelle d'indemnité comme suit :

- 100.000 € par année d'assurance pour les réclamations connues et déclarées avant le 01/11/2007 ;  
- 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance pour les réclamations connues et déclarées après le 01/11/2007.

Le présent document ne peut engager la compagnie d'assurances en dehors des limites précisées aux conditions du contrat.

Fait à PARIS, le 30 décembre 2010

POUR VALOIR CE QU'IL DE DROIT

AR-CO Par Délégation



Page 1 sur 1  
version 01-09-2008

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 8. Certificat de compétences

Les certificateurs associés  
— DIAGNOSTICS IMMOBILIERS —

# CERTIFICAT DE COMPÉTENCE

## OPÉRATEUR EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

*Nom* : Monsieur Jonathan TRISTANI

*Numéro d'identification* : 424

FCBA atteste que la personne ci-dessus dénommée est certifiée pour ses capacités à réaliser des diagnostics pour les secteurs ci-dessous.

Secteurs :	AMIANTE	TERMITES METROPOLE	PLOMB
Certificat délivré jusqu'au :	25/03/2013	25/03/2013	25/03/2013

Cette personne est compétente pour délivrer des diagnostics dans les secteurs concernés conformément à l'article R.271-1 du décret n°2006-1114 du 05 septembre 2006.  
Le suivi de sa compétence est réalisé conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

La liste à jour des titulaires de la certification selon les secteurs de compétence est disponible à FCBA et à CERTIGAZ et est accessible sur le site Internet [www.lescertificateursassocies.fr](http://www.lescertificateursassocies.fr)

Les certificats concernant les diagnostics complémentaires du gaz et de la performance énergétique sont délivrés par CERTIGAZ.

**cofrac**  
CERTIFICATION D'ENTREPRISES & DE PERSONNELS

Accréditation N°4-0029  
Partie disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

FCBA Organisme certificateur

10, avenue de Saint-Mandé  
75012 Paris  
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19  
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Pour l'Organisme Certificateur

**LE RESPONSABLE CERTIFICATION**  
**Alain HOCQUET**

CERTIFICAT N° 7209/2008  
Fait à Paris le 26/03/2008

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 9. Annexes

#### Sommaire des annexes

Plans des sondages et des prélèvements .....	4 page(s)
Rapports d'analyse des prélèvements .....	28 page(s)

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

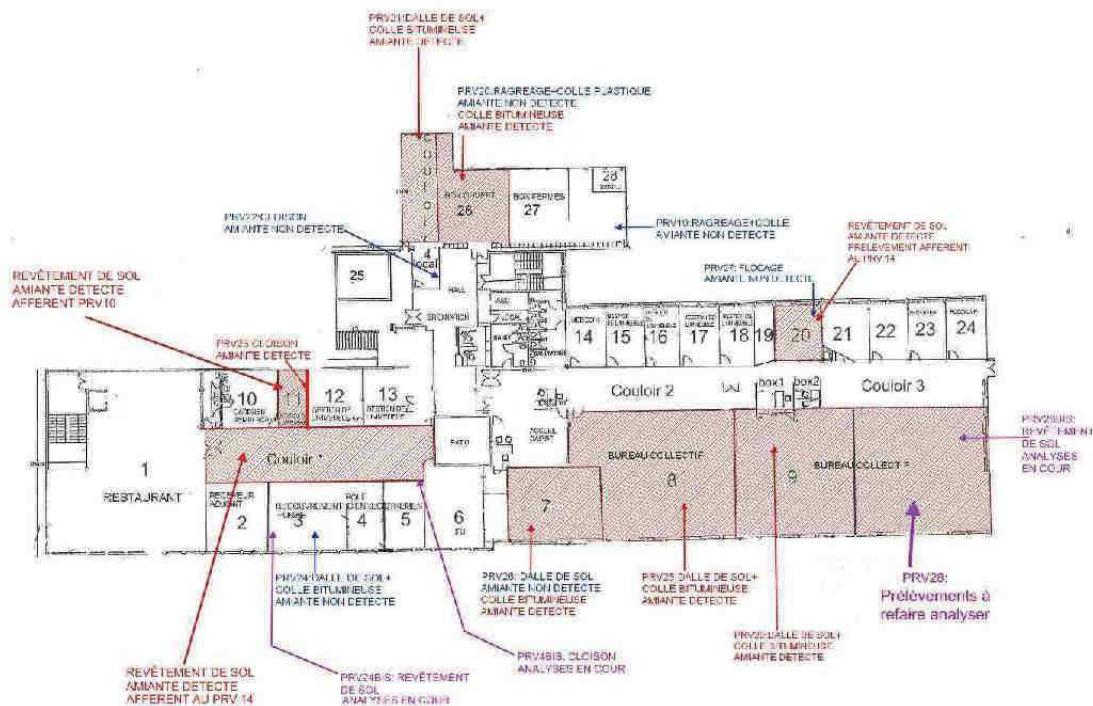
### 9.1. Plans de sondages et de prélèvements

Bâtiment - RDC

SITE DE SAINT BARNABE

79, AVENUE DE SAINT JULIEN 13012 MARSEILLE

RDC

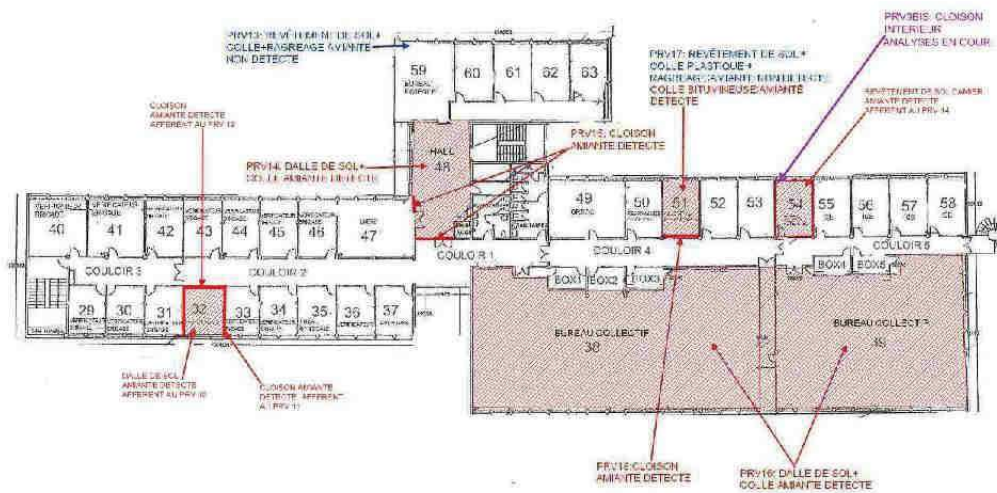


## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Bâtiment - Étage R+1

### SITE DE SAINT BARNABE

79, AVENUE DE SAINT JULIEN 75012 MARSEILLE  
R+1

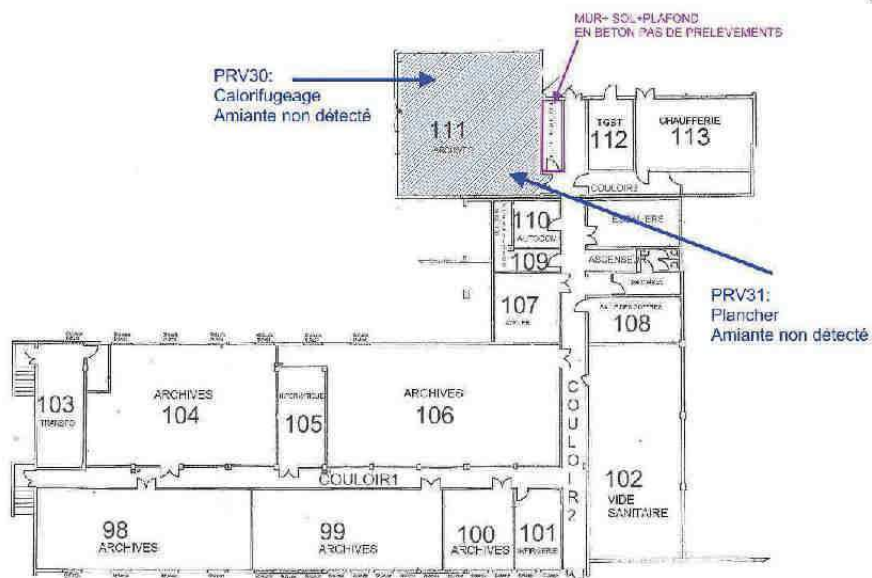






## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

SITE DE SAINT BARNABE  
79, AVENUE DE SAINT JULIEN 13012 MARSEILLE  
SOUS SOL



## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 9.2. Rapports d'analyse des prélèvements

Rapport d'analyse du prélèvement n°1



ITGA au sein de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

ITGA

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225003 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04 42 97 26 37 Fax : 04 42 39 41 54

www.itga.fr



accréditation n° 1-1029

L'accréditation de COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les essais suivants effectués par l'analyse :

#### RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2628 EN DATE DU 14/02/2011 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 4 pages, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Séon  
19 rue Armoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Reference Client de l'échantillon :</b>	1 - Revêtement de sol + colle + ragréage Salle 97
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2628
<b>Description ITGA :</b>	Revêtement souple bleu avec colle plastique jaune et ragréage gris et colle bitumineuse noire

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique  
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendis 2)  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple bleu avec colle plastique jaune et ragréage gris	META le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2
colle bitumineuse noire	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

ITGA	<b>Validé par :</b>	Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1				

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et autorisation du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 164 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°2



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.54  
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation.

### RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2629 EN DATE DU 14/02/2011 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

*Ce rapport d'analyses comporte 1 page. Il se conserve avec les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumay Sèon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13015 MARSEILLE

**Prélèvement :** Recu au laboratoire le : 10/02/2011

**Réf. Commande Client :**

**Réf. Dossier Client :** CENTRE DES IMPOTS

**Référence Client de l'échantillon :**

2 - Isolation fenêtre Salle 97

**Réf. Commande ITGA :** IT0411-1597

**Réf. Echantillon ITGA :** IT041102-2629

**Description ITGA :**

Matériau blanc fibreux homogène

**Préparation :** Etécutée de façon à être représentative de l'échantillon


- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanc fibreux homogène	MOLP le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	2

<b>ITGA</b> Page 1/1	<p><b>Validé par :</b> Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire</p> 
-------------------------	---



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 154 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°3



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Saas & Bâtiment

ITGA

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.99.41.54  
www.itga.fr



Enregistrement du COFRAC attesté de la compétence des laboratoires pour les seuls essais concernés par l'accréditation.

### RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2630 EN DATE DU 14/02/2011 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Sèon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Recu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	
3 - Faux plafond Salle 97	
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2630
<b>Description ITGA :</b>	
Faux plafond beige fibreux homogène avec peinture blanche	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.  
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Faux plafond beige fibreux homogène avec peinture blanche	MOLP le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	2

ITGA Page 1/1	<b>Validé par :</b>	Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
	La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Seul, demande préalable et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.			

En l'absence de DTR 0724

DTA 104 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°4



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Société Professionnelle

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.07.26.37 Fax : 04.42.39.41.54  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1023

*Les laboratoires de COFRAC s'engagent de la compétence des laboratoires pour les seuls essais concernés par l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO 17041102-2631 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse est par page, il ne concerne que les échantillons analysés à titre principal.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Sèon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 4 - Ragrège Salle de 87	
<b>Réf. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Réf. Echantillon ITGA :</b> IT041102-2631
<b>Description ITGA :</b> Colle bitumineuse noire et ragrége gris	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Claude HSG248 - appendis 2)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Colle bitumineuse noire et ragrége gris	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Vainlé par :</b>	Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1				

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les supports pendant 7 ans.

En liaison avec : DTB n°34.

ETA 164 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°5



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Habitat

**ITGA**

Parc Club de Golf - Bâtiment 14 - BP 225303 13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.29.41.54  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1029

L'accréditation du COFRAC ameste de la compétence des laboratoires pour les essais estiva convertis par l'assembléon.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2632 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumty Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	
5 - Ragréage Bureau 89	
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2632
<b>Description ITGA :</b>	
Colle bitumineuse noire et ragréage gris	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Colle bitumineuse noire et ragréage gris	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Mélodie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1				

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que pour un usage interne. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n° 74

DTA 104 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°6



ITGA, un membre de l'Union des Laboratoires Santé Environnement

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225500 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tél. : 04 42 97 26 77 Fax : 04 42 39 41 54  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1025

*Accréditation de COFRAC relative à la conformité des fabrications avec les exigences issues par l'Annexe B de la norme NF EN 18763*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2633 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page. Il se concentre sur les observations issues de l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumay Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurias  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 6- Cleison Bureau 89	
<b>Réf. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Réf. Echantillon ITGA :</b> IT041102-2633
<b>Description ITGA :</b> Matériau blanchâtre plâtreux avec fibres visibles	

**Préparation :** Effet de dilution à être représentative de l'échantillon  
pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Claide HSG248 - annexe 2)

**Résultat :**

Fonction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanchâtre plâtreux avec fibres visibles	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Amosite-Chrysotile-Crocidolite	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Mélanie GHANNONI Responsable de laboratoire		
Page 1/1				

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 3 ans.

Faible avec : DTR n°21

DTA 16/18/01

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°7



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé-Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bézonnat 1<sup>er</sup> - BP 223000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.51  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1029

*Accréditation de COFRAC : attesté de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2634 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons analysés à l'analyse.*

**Client :** ECNA  
ZAC de Summity Sévot  
19 rue Antoine et Henri Maaras  
13016 MARSILLIÈS

**Prélèvement :** Recu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Ref. Commande Client :</b>	
<b>Ref. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 7 - Joint dilatation Bureau 73	
<b>Ref. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Ref. Echantillon ITGA :</b> IT041102-2634
<b>Description ITGA :</b> Joint gris cassant	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Joint gris cassant	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	1

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1				

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que si vous en faites la demande, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite au client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les supports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°21

DTA 164 rev 04



## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°8



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Dir: Club du Golf - Bâtiment 14 - DP 225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.61.54  
www.itga.fr



*L'accréditation de l'ISO/IEC atteste de la compétence des laboratoires pour les essais usuels courants sur l'acrylfonitrile.*

### RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2635 EN DATE DU 14/02/2011 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

*(Ce rapport d'analyse comporte 3 pages, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.)*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	
8 - Dalle de sol Bureau 73,74	
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2635
<b>Description ITGA :</b>	
Dalle dure merron cassante compacte avec colle bitumineuse noire et ragréage gris	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.  
 - pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique  
 - pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure merron cassante compacte	META le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
colle bitumineuse noire et ragréage gris	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Melanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1				

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme originale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

ETA 154 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°9



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club de Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.99.41.54  
www.itga.fr



*L'accreditation du COFRAC assure de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2636 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 4 pages, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty-Sén  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 9 - Revêtement muraux Bureau 73	
<b>Réf. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Réf. Echantillon ITGA :</b> IT041102-2636
<b>Description ITGA :</b> Plaque de plâtre blanc avec couche cartonnée	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Plaque de plâtre blanc avec couche cartonnée	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	2

<p><b>ITGA</b></p> <p>Page 1/1</p>	<p><b>Validé par :</b> Melanie GIANNONI Responsable de Laboratoire</p>	
------------------------------------	--	--

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 164 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°10



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club de Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13736 AIX EN PROVENCE CEDEX 5 Tel : 04.42.97.20.37 Fax : 04.42.39.41.54  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1026

*Conformément au C.O.P. 104, après de la vérification des laboratoires pour les seuls essais concernés par l'accréditation*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO 17041102-2637 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons analysés à l'analyse.*

**Client :** ECISA  
ZAC de Saumaly Sèon  
19 rue Ampère et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 10 - Dalle de sol Bureau 69	
<b>Réf. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Réf. Echantillon ITGA :</b> IT041102-2637
<b>Description ITGA :</b> Dalle cure matron cassante compacte avec colle bitumineuse noire	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique  
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (MEIA) : broyage mécanique; filtration; dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendis 2)  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle cure marron cassante compacte	META le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
colle bitumineuse noire	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page: 1/1			

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sous demande préalable et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En l'absence de D.O.M. n°6

D.T.A. 164 rev04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°11



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club de Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13756 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04 42 07 26 37 Fax : 04 42 39 41 54  
www.itga.fr



*L'accréditation du COFRAC couvre la compétence des laboratoires pour les seuls essais réalisés par l'accréditation*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2638 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport à nombre complet 1 page, il ne concerne que les échantillons, sauts à l'analyse.*

**Client :** BCSA  
ZAC de Saumay Séon  
19 rue Antoine et Henri Mauras  
13016 MARSAILLE

**Prélèvement :** Recu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 11 - cloison Bureau 59	
<b>Réf. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Réf. Echantillon ITGA :</b> IT041102-2638
<b>Description ITGA :</b> Plaque fibrociment grise compacte avec fibres visibles et peinture blanche	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - nppendix 2)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Plaque fibrociment grise compacte avec fibres visibles et peinture blanche	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1			

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°28

ETA 154 rev 01

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°12



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Sans Biensûr.

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.34  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1079

L'attribution du Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais concernés par l'accréditation.

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2639 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse s'applique à page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Scumaty Sèon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Recu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	
12 - Cloison côté escalier Bureau 69	
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2639
<b>Description ITGA :</b>	
Matériau jaune fibreux homogène avec toile fibreuse blanche + plaque de plâtre avec fibres visibles	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau jaune fibreux homogène avec toile fibreuse blanche - plaque de plâtre avec fibres visibles	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Amosite-Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Mélaine GHANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1				

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les copies pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°54

ETA 104 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°13



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225300 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.54  
www.itga.fr



*Étude émise au COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les tests effectués par l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO 11041102-2640 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECISA  
ZAC de Saumaty Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Recu au laboratoire le : 10/02/2011

**Réf. Commande Client :**

**Réf. Dossier Client :** CENTRE DES IMPOTS

**Référence Client de l'échantillon :**

13 - Revêtement de sol + colle + ragréage Bureau 59

**Réf. Commande ITGA :** IT0411-1597

**Réf. Echantillon ITGA :** IT041102-2640

**Description ITGA :**

Revêtement souple noir avec colle plastique jaune et ragréage gris

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon



- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple noir avec colle plastique jaune et ragréage gris	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	1

<b>ITGA</b> Page 1/1	<p><b>Validé par :</b> Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire</p> 	
-------------------------	---	---

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 164 rev 03

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°14



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Sans Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 - 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.99.81.54  
www.itga.fr



*L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les soins décrits ci-dessous par l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2641 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse concerne 1 page, il ne concerne que les déchantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** FCSA  
ZAC de Saumay Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 13/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 14 - Dalle de sol R+1 HALL 48	
<b>Réf. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Réf. Echantillon ITGA :</b> IT041102-2641
<b>Description ITGA :</b> Dalle dure marron cassante compacte avec colle bitumineuse noire et ragréage gris	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique  
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure marron cassante compacte	META le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
colle bitumineuse noire et ragréage gris	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> Mélanie GANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1			

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTS n°24

DTA 1/04 rev 1/4

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°15



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 22500 13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.54  
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la conformité des laboratoires pour les seuls essais concernés par l'accréditation.

### RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2642 EN DATE DU 14/02/2011 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 15 - Cloison intérieure Hall -8:	
<b>Réf. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Réf. Echantillon ITGA :</b> IT041102-2642
<b>Description ITGA :</b> Matériau blanc compact avec fibres visibles	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse en Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) ; pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanc compact avec fibres visibles	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Amosite-Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1			

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sans demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 168 rev 04



## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°16



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Scientifiques Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 223006 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.34

www.itga.fr

**cofrac**



**ESSAIS**

accréditation n° 1-1029

*L'accréditation du COFRAC atteste de la conformité des laboratoires pour les essais visés ci-dessus par l'accréditation*

### RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2643 EN DATE DU 14/02/2011 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

*Ce rapport d'analyse comporte 4 pages, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Séon  
19 rue Anjoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Ref. Commande Client :</b>	
<b>Ref. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	
16 - Dalle de sol - Bureau 38.39	
<b>Ref. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Ref. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2643
<b>Description ITGA :</b>	
Dalle dure marron cassante compacte avec colle bitumineuse noire et ragréage gris	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique  
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure marron cassante compacte	META le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
colle bitumineuse noire et ragréage gris	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1				

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 161 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°17



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Normés (Union)

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225005 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.81.54  
www.itga.fr

**cofrac**



ESSAIS  
accréditation n° 1-1029

*Les certifications du COFRAC attestent de la compétence des laboratoires pour les seuls essais mentionnés sur l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2644 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 4 pages, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse*

**Client :** ECSA  
Z.A.C. de Saumaty Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

**Réf. Commande Client :**

**Réf. Dossier Client :** CENTRE DES IMPOTS

**Référence Client de l'échantillon :**

17 - Bureau 51

**Réf. Commande ITGA :** IT0411-1597

**Réf. Echantillon ITGA :** IT041102-2644

**Description ITGA :**

Revêtement souple beige avec colle plastique jaune et ragréage gris et colle bitumineuse noire

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone


**Technique Analytique :**

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSC248 - appendix 2)
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple beige avec colle plastique jaune et ragréage gris	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	1
colle bitumineuse noire	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

**ITGA** Validé par : **Mélanie GANNONI**  
Responsable de Laboratoire




La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°21

DTA 104 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°18



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Fare Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 T2  
04 42 97 76 37 Fax : 04 42 39 41 54  
[www.itga.fr](http://www.itga.fr)



*L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais concernés par l'accréditation*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2645 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, à ne conserver que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECESA  
ZAC de Saumuly Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13015 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 18 - Cloison Bureau 51	
<b>Réf. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Réf. Échantillon ITGA :</b> IT041102-2645
<b>Description ITGA :</b> Matériau blanchâtre plâtreux compact avec fibres visibles	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanchâtre plâtreux compact avec fibres visibles	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Amosite-Chrysotile-Crocoïdolite	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1			

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°29

DTA 101 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°19



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.27 Fax : 04.42.39.41.34  
www.itga.fr



*L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les essais visés ci-dessus par l'accréditation.*

### RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2646 EN DATE DU 14/02/2011 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011


<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	
19 - Ragrèze + colle salle 27	
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2646
<b>Description ITGA :</b>	
Colle plastique jaune et ragréze gris	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Colle plastique jaune et ragréze gris	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	1

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Mélanie CHANNONI Responsable de Laboratoire	
Page 1/1			



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Ce fichier avec : FTR n°24

DTA-154 rev 01

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°20



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé-Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 11 - BP 223002 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 0442.97.26.37 Fax : 01.42.59.11.51  
www.itga.fr



accréditation n° 1-125

*L'accréditation n° 1-125 est l'attestation de la conformité des activités de contrôle des matériaux par l'analyse chimique.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2647 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse concerne l'usage et la composition que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** BCSA  
ZAC de Saumay Séos  
19 rue Antoinette et Henri Muriatis  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

**Réf. Commande Client :**

**Réf. Dossier Client :** CENTRE DES IMPOTS

**Référence Client de l'échantillon :**

20 - Ragréage + colle salle 26

**Réf. Commande ITGA :** IT0411-1597

**Réf. Echantillon ITGA :** (T04)102-2647

**Description ITGA :**

Revêtement souple avec colle plastique jaune et ragréage gris et colle bitumineuse noire.

**Préparation :** Répondre de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement chimique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Cofrac HS6249 - appendice 2)
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple avec colle plastique jaune et ragréage gris et colle bitumineuse noire	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	1
	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
-------------	--	--	--

La responsabilité de ce rapport d'analyse appartient au client qui nous a fourni l'intégralité de ce rapport de date à date expédié à partir de notre site Internet sans l'appui de nos laboratoires. Sauf demande préalable et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Et téléphone : 01010124

DTA-114 rev 09

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°21



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Sans Bâtiment.

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 - 13955 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.54  
www.itga.fr



*Label COFRAC, atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2648 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 2 pages, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Sèon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	21 - Dalle de sol Couleur 4
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2648
<b>Description ITGA :</b>	Dalle dure marron cassante compacte avec colle bitumineuse noire et ragréage gris

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique  
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone.

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-059)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure marron cassante compacte	META le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
colle bitumineuse noire et ragréage gris	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1			

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

OTA 166 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°22



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04 42 87 26 37 Fax : 04 42 39 41 34  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1029

*Certification du COFRAC accrédité de 51 laboratoires pour les essais effectués par Titulaires*

### RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2649 EN DATE DU 14/02/2011 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

*Ce rapport d'analyse concerne l'épage. Il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** HCSA  
ZAC de Saumery Séon  
19 rue Antoine et Henri Maires  
13019 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 22 - Cloison hall	
<b>Réf. Commande ITGA :</b> IT0411-1557	<b>Réf. Echantillon ITGA :</b> IT041102-2649
<b>Description ITGA :</b> Plaque de plâtre blanc avec couche cartonnée	

**Préparation :** Effetade de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Plaque de plâtre blanc avec couche cartonnée	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	1

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1			

La reproduction de ce rapport d'analyse est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'autorisation du laboratoire. Sauf demande particulière écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les copies pendant 2 ans.

Ba intitulé avec : DTR n°24

ETA 164:en 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°23



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Sans Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 22000 13750 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04 42 97 26 37 Fax : 04 42 39 41 54  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1029

*Le service est accrédité par le COFRAC auprès de la compagnie des laboratoires pour les tests avant travaux par l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2650 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse est une copie. S'inscrivent que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Saron  
19 rue Antoine et Henri Maunus  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	
23 - Cloison intérieure bureau 11	
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2650
<b>Description ITGA :</b>	
Plaque fibrociment grise compacte avec fibres visibles et peinture rose	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide ISO248 - appendix 2)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépu.
Plaque fibrociment grise compacte avec fibres visibles et peinture rose	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Mélanie GIANNONI Responsable de laboratoire	
Page 1/1			



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

ETA 104 rev 04



## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°24



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé-Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13796 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.57.25.37 Fax : 04.42.39.41.54  
www.itga.fr



*L'accreditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les essais concernés par l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2651 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saunaty Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	24 - Dalle de sol - Bureau 3
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2651
<b>Description ITGA :</b>	Dalle dure grise cassante compacte avec colle bitumineuse noire

**Préparation :** Efficacité de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique  
 - pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide IISG248 - appendix 2)  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure grise cassante compacte colle bitumineuse noire	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	1
	MOLP le 14/02/2011	Amiante non détecté Analyse confirmée au M.E.T	---	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Méliani GIANNONI Responsable de Laboratoire	
Page 1/1			



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

ITGA 066 754 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°25



ITGA est membre du P.N. des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 5 Tel : 04.42.99.26.37 Fax : 04.42.39.41.24

www.itga.fr



accréditation n° 1-1039

*Un accrédité au CUIPAC atteste de la compétence des laboratoires pour les tests essais couverts par l'accréditation*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2652 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Sèon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	25 - Dalle de sol - Bureau 8
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2652
<b>Description ITGA :</b>	Dalle dure marron cassante compacte avec colle bitumineuse noire et ragréage gris

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique  
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure marron cassante compacte	META le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
colle bitumineuse noire et ragréage gris	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 1/1			

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière de, écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec: DTR n°24

DTA 104 rev 06

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°26



ITGA est membre de l'Association Française des Laboratoires de Contrôle et de Diagnostic

**ITGA**

Tour Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225 00 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04 42 97 26 37 Fax : 04 42 39 41 54  
www.itga.fr



*Essai réalisé dans le cadre de la coopération de laboratoires pour les activités concernées par la réglementation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO 11041102-2633 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse est une copie de l'original qui est conservé au sein du laboratoire.*

**Client :** FCSA  
ZAC de Sammyly Séun  
19 rue Antoinette et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commune Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Référence Client de l'échantillon :</b> 26 - Dalle de sol - Bureau 7	
<b>Réf. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Réf. Echantillon ITGA :</b> 11041102-2633
<b>Description ITGA :</b> Dalle dure marron cassante compacte avec colle bitumineuse noire et ragréage gris	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique  
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure marron cassante compacte	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	3
colle bitumineuse noire et ragréage gris	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> <u>M. Marie CLANNONE</u> Responsable de Laboratoire		
Page 1/1			

Le responsable de ce rapport d'analyse s'engage à fournir une copie de ce rapport au client sur demande, reproduit partiellement dans l'annuaire du laboratoire. Seul le numéro de dossier et le nom du client, les coordonnées postales peuvent être mentionnés, après accord du client.

En 10 lignes sur 12 (DTR n°24)

DEA 165-rs-01

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°27



ITGA est membre de l'Union des Laborateurs Santé Bâtiment.

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.54  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1029

*L'accreditation du COFRAC atteste de la conformité des laboratoires pour les tests exécutés sous l'accreditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2654 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les délimitations citées à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	27 - Floccage bureau 20
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2654
<b>Description ITGA :</b>	Floccage blanchâtre pelotonneux

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (cuvette HNS1248 - appendix 2)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Floccage blanchâtre pelotonneux	MOLP le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	2

ITGA Page 1/1	<b>Validé par :</b>	Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire		

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DUC n°24

DTA 104 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°28



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé-Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225003 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 T él : 04 42 97 26 37 Fax : 04 42 39 41 34  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1029

*L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les analyses ci-dessus par l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2655 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse concerne le sujet et ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaly Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Ref. Commande Client :</b>	
<b>Ref. Dossier Client :</b> CENTRE DES IMPOTS	
<b>Reference Client de l'échantillon :</b> 28 - Dalle de sol beige + ragréage - bureau 9	
<b>Ref. Commande ITGA :</b> IT0411-1597	<b>Ref. Echantillon ITGA :</b> IT041102-2655
<b>Description ITGA :</b> Dalle dure beige cassante compacte	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF-X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Préps.
Dalle dure beige cassante compacte	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	1

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire	
Page 1/1			



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit ou communiqué sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande préalable et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24

DTA 164 rev 06

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°29



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Sans Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225009 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.57.26.37 Fax : 04.42.39.41.54  
www.itga.fr



*L'accreditation de COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais concernés par l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2656 EN DATE DU 14/02/2011**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Se reporter à l'analyse complète à page 8 de ce dossier pour les détails relatifs à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Saon  
19 rue Armand et Henri Mourras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Recu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	
29 - Dalle de sol bureau 9	
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2656
<b>Description ITGA :</b>	
Dalle dure noire cassante compacte avec colle bitumineuse noire et ragréage rose	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique  
 - pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide IISG248 - appendix 2)  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure noire cassante compacte	META le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
colle bitumineuse noire et ragréage rose	MOLP le 14/02/2011	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b> Mélanie GLANNONI Responsable de Laboratoire		
Page 7/7			

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sous l'appellation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTRA\*24

DTA\_061 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°30



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13790 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.99.41.54  
www.itga.fr



accréditation n° 1-1029

*L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais concernés par l'accréditation.*

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2657 EN DATE DU 14/02/2011  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

*Ce rapport d'analyse concerne 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumy Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOTS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	
30 - Calorifuge Archives sous sol salle 111	
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2657
<b>Description ITGA :</b>	
Mousse bleue avec toile fibreuse blanche	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X-43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Mousse bleue avec toile fibreuse blanche	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	1

<b>ITGA</b>	<b>Validé par :</b>	Mélanie GIANNONI Responsable de Laboratoire	
Page 1/1			



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°21

DIA 164 rev 04

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°31



ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

**ITGA**

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 22500-13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel :

04 42 97 26 37 Fax : 04 42 39 41 54

www.itga.fr

**cofrac**



accréditation n° 1-1029

*L'accréditation du COFRAC atteste de la conformité des laboratoires pour les essais réalisés conformément à l'accréditation*

### RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT041102-2658 EN DATE DU 14/02/2011 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

**Client :** ECSA  
ZAC de Saumaty Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE

**Prélèvement :** Reçu au laboratoire le : 10/02/2011

<b>Réf. Commande Client :</b>	
<b>Réf. Dossier Client :</b>	CENTRE DES IMPOIS
<b>Référence Client de l'échantillon :</b>	
31 - plancher béton archives sous sol salle 111	
<b>Réf. Commande ITGA :</b>	IT0411-1597
<b>Réf. Echantillon ITGA :</b>	IT041102-2658
<b>Description ITGA :</b>	
Matériau gris compact	

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : brayage mécanique, filtration, dépôt de carbone

**Technique Analytique :**  
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau gris compact	META le 14/02/2011	Amiante non détecté	---	1

<p><b>ITGA</b></p> <p>Page 1/1</p>	<p><u>Validé par :</u></p> <p style="text-align: center;">Mélanie CHANNONT Responsable de Laboratoire</p> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> </div>	
------------------------------------	---	--

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrée; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°51

DTA :64 rev 04





## Eurl ECSA HABITAT

ZAC de Saumaty Séon - 19 rue Antoine et Henri  
Maurras  
13016 MARSEILLE 16

Compagnie d'assurance : ARCO  
N° de police : DP DTC 10.085 valable jusqu'au 31/12/2011

Tél. : 04.86.77.82.50  
Fax : 04.91.51.86.24  
Email : cammalc@ecsa.fr  
Site web : www.ecsa-habitat.com  
Siret : 514 406 727 00016  
Code NAF : 7490 A  
N° TVA : FR 51514406727  
N° RCS : 2009 B 02772

### Additif au Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

RAPPORT DE REPERAGE 11052-1 / AMIANTE  
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 22/02/2011

#### Objet

La présente mission consiste à établir le constat de repérage avant réalisation de travaux dénommé mission « Travaux ».

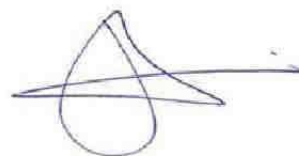
Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre

**Cela correspond au « Repérage avant travaux » réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les salariés.**

#### Bien objet de la mission :

Adresse :	79, Avenue Saint Julien 13012 MARSEILLE
Partie de bien inspecté :	Totalité
Date de visite :	08/02/2011

Ce Constat établi en vu de travaux est rédigé par TRISTANI Jonathan opérateur de repérage, le 22/02/2011 conformément à la norme NF X 46-020 de décembre 2008 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » et les exigences du Code de la Santé Publique.



## Additif a la Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission .....	2
2.	Conclusions du rapport .....	4
3.	Réalisation du repérage .....	5
4.	Résultats détaillés du repérage .....	7
5.	Attestation sur l'honneur .....	8
6.	Attestation d'assurance.....	9
7.	Certificat de compétences .....	10
8.	Annexes.....	11

### 1. Renseignements concernant la mission

#### 1.1. Désignation du ou des bâtiments

Type de bâtiment : Bureaux  
Numéro (indice) : 11052 (1)  
Adresse complète : 79, Avenue Saint Julien  
13012 MARSEILLE  
Référence cadastrale : Section : Non Communiqué

#### 1.2. Désignation du client

##### Désignation du Propriétaire :

Nom : Direction Régionale des Finances Publiques  
Division de l'immobilier et des conditions de travail  
Adresse : 16, rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20

#### 1.3. Désignation de l'opérateur de repérage

Nom : TRISTANI Jonathan  
Email : tristanj@ecsa.fr  
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par FCBA 10, avenue de Saint-Mandé 75012 PARIS. Le N° du certificat est 7209/2008 délivré le 26/03/2008 et expirant le 25/03/2013.

## **Additif a la Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante**

### 1.4. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : Eurl ECSA HABITAT  
Adresse : ZAC de Saumaty Séon - 19 rue Antoine et Henri Maurras - 13016 MARSEILLE 16  
Numéro SIRET : 514 406 727 00016  
Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : ARCO  
N° de police : DP DTC 10.085  
Valide jusqu'au : 31/12/2011

### 1.5. Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : ITGA Aix En Provence  
Adresse : Parc Club du Golf  
Bâtiment 14 - BP 225000  
13796 Aix En Provence Cedex 3

Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-1029.

### 1.6. Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble bâti (cf. annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »).

Le repérage est réalisé dans toutes les zones et les parties de l'immeuble sur lesquelles les travaux auront un impact direct ou indirect (vibrations...)

Dans le cadre de la réalisation de cette mission de repérage avant travaux, la liste des matériaux de construction concernés par le repérage est directement en lien avec la nature des travaux envisagés (matériaux concernés directement ou indirectement par les travaux). L'annexe A1 de la norme NFX 46-020 représente la base du repérage.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

## Additif a la Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 2. Conclusions du rapport

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

#### 2.1. Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

**Sur décision de l'opérateur de repérage :**

Néant

**Après analyse en laboratoire :**

Description	Localisation	Prélèvements	Etat de conservation	Préconisations*
Cloison/Plaque de plâtre (plaques de plâtre blanc avec couche cartonnée)	Pièce 54 (R+1)	n° 3 bis/6	Bon état de conservation	-
Cloison/Plaque de plâtre (plaques de plâtre blanc avec couche cartonnée)	Couloir 1 (RDC)	n° 4bis/6	Bon état de conservation	-

Préconisations\* : Cf. mesures d'ordre général §2.6 et obligations réglementaires §2.7

#### 2.2. Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

**Sur justificatifs :**

Néant

**Après analyse en laboratoire :**

Description	Localisation	Prélèvement
Revêtement de sol/Revêtement souple (Revêtement souple bleu)	Pièce 97 (R+2)	n° 1bis/6
Cloison/plaque de plâtre (Plaque de plâtre blanc avec couche cartonnée)	Bureau 89 (R+2)	n° 2bis/6
Revêtement de sol/Dalle de sol (Dalle dure gris cassante compacte avec colle bitumineuse noire)	Pièce 3 (RDC)	n° 24bis/6
Revêtement de sol/Dalle de sol (Dalle dure orange cassante compacte avec colle plastique jaune et ragréage rose)	Bureau 9 (RDC)	n° 28bis/6

#### 2.3. Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Il existe une similitude dans certaines zones, pour lesquelles nous avons jugé qu'il n'était pas nécessaire de vous ré imputer de nouveaux prélèvements qui seraient identiques aux autres. De plus, nous avons aussi effectué une investigation de l'ensemble des chauffages présents sur le site. Le cabinet ECSA s'engage le 23/02/2011 à effectuer les prélèvements complémentaires qui viendront enrichir ce rapport ainsi que le DTA du bâtiment.

#### 2.4. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Néant

## Additif a la Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 2.5. Plans de localisation des MPCA

Néant

### 2.6. Mesures d'ordre général pour les matériaux ou produits contenant de l'amiante

Néant

### 2.7. Obligations réglementaires

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.

## **3. Réalisation du repérage**

Date du repérage	08/02/2011
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage	Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur)	Mme Raffalli

### 3.1. Liste des pièces visitées

RDC:, Pièce 3, Bureau 9  
Étage R+1 : Bureau 54  
Étage R+2 : Bureau 89, Pièce 97

### 3.2. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Néant

## **Additif a la Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante**

### **3.3. Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :**

L'opérateur de repérage procède à un examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser et identifier les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission.

L'inspection visuelle peut être complétée par investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

La mission est réalisée selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008.

A l'issue de cette inspection sont recensés les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

En fonction de sa connaissance, de son expérience et du type de matériau ou produit (annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008), l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante sans recourir aux prélèvements et analyses.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), un ou des prélèvements pour analyses sont réalisés sur les matériaux et ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure à l'absence ou à la présence d'amiante.

Les prélèvements concernent tout ou une partie de l'épaisseur des matériaux conformément aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
  - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
  - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

### **3.4. Plans/croquis :**

Sont précisées sur le plan ou croquis les informations suivantes :

- La localisation des éventuels sondages complémentaires à l'inspection visuelle
- La localisation des prélèvements
- La localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir si des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées pour conclure.
  - Leur état de conservation est précisé.

**Mission de repérage des matériaux et produits  
contenant de l'Amiante**

**4. Résultats détaillés du repérage**

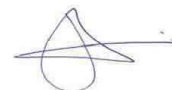
Localisation	Inspection				Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'Amiante		
	Composant de la construction (catégorie)	Partie du composant inspecté	Description	Sondage N° (type)	Prélèvement	Conclusion	
						Présence/ absence d'amiante	Etat de conservation
PIECE 54 (R+1)	Cloison	Plaque de plâtre	Plaque de plâtre blanc avec couche cartonnée	3bis - Grattage	Oui : 1bis/6	<b>Présence d'amiante</b>	
Couloir 1 (RDC)	Cloison	Plaque de plâtre	Plaque de plâtre blanc avec couche cartonnée	4bis - Grattage	Oui : 4bis/6	<b>Présence d'amiante</b>	
PIECE 97 (R+2)	Revêtement de sol	Revêtement souple	Revêtement souple bleu	1bis - Grattage	Oui : 1bis/6	<b>Absence d'amiante</b>	
Bureau 89 (R+2)	Cloison	Plaque de plâtre	Plaque de plâtre blanc avec couche cartonnée	2bis - Grattage	Oui : 2bis/6	<b>Absence d'amiante</b>	
PIECE 3 (RDC)	Revêtement de sol	Dalle de sol	Dalle dure grise cassante compacte avec colle bitumineuse noire	20 - Grattage	Oui : 24bis/6	<b>Absence d'amiante</b>	
Bureau 29 (RDC)	Revêtement de sol	Dalle de sol	Dalle dure orange cassante compacte avec colle plastique jaune et ragréage rose	19 - Grattage	Oui : 28bis/6	<b>Absence d'amiante</b>	

**Cachet de l'opérateur**

EurI E.C.S.A.  
ZAC de Saumay Séon  
19 rue Antoine et Henri Maurras  
13016 MARSEILLE  
Tel : 04 86 77 82 50 / Fax : 04 91 51 86 24  
Siret : 514 406 727 00016

**Date de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le : 08/02/2011  
par : TRISTANI Jonathan  
Rapport édité le : 22/02/2011  
à : MARSEILLE 16



## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

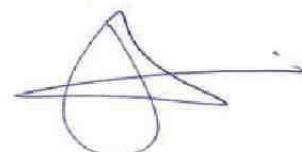
### 5. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné TRISTANI Jonathan, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.





## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 6. Attestation d'assurance



Assureur de la construction  
Tél : 02 538 66 33  
Fax : 02 538 06 44  
RPM : 0406.067.338  
INR : 310-0402713-55  
E-mail : info@arco.be  
Web : http://www.arco.be



Courtier  
11, rue de Rochechouart  
F 75009 PARIS  
Tél : +33(0)1.49.95.06.10  
Fax : +33(0)1.49.95.06.20  
E-mail : info@cea-assurances.fr  
Web : http://www.cea-assurances.fr

Assuré :  
**ECSA HABITAT**  
ZAC de Saumaty Séon  
19, rue des Frères Maurras  
16016 MARSEILLE

#### Attestation d'assurance Responsabilité civile professionnelle

Contrat n° : DP DTC 10.085

La compagnie AR- CO atteste que la personne dénommée ci-dessus a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile professionnelle pour les activités signalées aux Conditions particulières CP205DTC :

Date d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2007 – Attestation valable jusqu'au 31 décembre 2011.

Activités assurées :

D1 : Diagnostic amiante ;  
D2 : Diagnostic plomb ;  
D3 : État parasitaire : termites, autres xylophages, champignons,  
D5 : Diagnostic de l'état de l'installation intérieure, hors domaine public : Gaz, Electricité,  
D8 : Diagnostic technique immobilier : loi SRU, état des lieux avant vente et/ou pour prêts bancaires, certificat d'habilité,  
D9 : Mesurages de surface : Loi Carrez ;  
D11 : Diagnostic de performance énergétique.

Montant des garanties : 2.500.000 € par sinistre et par année d'assurance.

Pour la garantie amiante, limitation contractuelle d'indemnité comme suit :

- 100.000 € par année d'assurance pour les réclamations connues et déclarées avant le 01/11/2007 ;  
- 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance pour les réclamations connues et déclarées après le 01/11/2007.

Le présent document ne peut engager la compagnie d'assurances en dehors des limites précisées aux conditions du contrat.

Fait à PARIS, le 30 décembre 2010

POUR VALOIR CE QUI DE DROIT

AR-CO Par Délégation



Page 1 sur 1  
version 01.09.2005

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 7. Certificat de compétences

Les certificateurs associés  
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

# CERTIFICAT DE COMPÉTENCE

## OPÉRATEUR EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Nom : **Monsieur Jonathan TRISTANI**

Numéro-identification : **424**

FCBA atteste que la personne ci-dessus dénommée est certifiée pour ses capacités à réaliser des diagnostics pour les secteurs ci-dessous.

Secteurs :	AMIANTE	TERMITES METROPOLE	PLOMB
Certificat délivré jusqu'au :	25/03/2013	25/03/2013	25/03/2013

Cette personne est compétente pour délivrer des diagnostics dans les secteurs concernés conformément à l'article R.271-1 du décret n°2006-1114 du 05 septembre 2006.  
Le suivi de sa compétence est réalisé conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

La liste à jour des titulaires de la certification selon les secteurs de compétence est disponible à FCBA et à CERTIGAZ et est accessible sur le site Internet [www.lescertificateursassocies.fr](http://www.lescertificateursassocies.fr)

Les certificats concernant les diagnostics complémentaires du gaz et de la performance énergétique sont délivrés par CERTIGAZ.

Accreditation  
n° 4 0029  
Paris  
responsable gaz  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

FCBA Organisme certificateur

30, avenue de Saint-Mandé  
75012 Paris  
Tél : +33 (0)1 40 19 49 19  
Fax : +33 (0)1 43 40 85 05  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Pour l'Organisme Certificateur

LE RESPONSABLE CERTIFICATION  
**Alain HOCQUET**

CERTIFICAT N° 220922008  
Fait à Paris le 26/03/2008

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 8. Annexes

#### Sommaire des annexes

Plans des sondages et des prélèvements .....	4 page(s)
Rapports d'analyse des prélèvements .....	6 page(s)

**Ci-après, la cartographie finale, la localisation des prélèvements complémentaires est signalée par un cadre autour de ceux-ci**

## Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

### 8.1. Plans de sondages et de prélèvements

Bâtiment - RDC

SITE DE SAINT BARNABE  
79, AVENUE DE SAINT JULIEN 13012 MARSEILLE  
RDC

